



# RAPPORT FINANCIER

Thermocompact  
SIREN 403 038 037  
Code ISIN FR 00 403 7182

## Sommaire :

Ordre du jour de l'assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire	page 3
Attestation du président et du directeur général Rappel juridique des sociétés du groupe	page 4

## COMPTES CONSOLIDES

Rapport de gestion	page 5
Rapport sociétal et environnemental : « RSE »	page 11
Comptes et notes aux états financiers	page 24
Rapport des commissaires aux comptes	page 53
Rapport du président sur le fonctionnement du contrôle interne	page 55
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport précédent	page 67

## COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE MERE : THERMOCOMPACT

Comptes annuels	page 70
Rapport de gestion	page 89
Rapports des commissaires aux comptes	page 102

## TEXTES DES RESOLUTIONS

page 107
----------

## Ordre du jour de l'assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire

Tenue au siège de la société Thermocompact, le 27 juin 2013 à 16 heures.

### I - Au titre de l'assemblée générale ordinaire annuelle :

- Rapport de gestion du conseil d'administration, présentation du rapport du Président et des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2012,
- Approbation des opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2012, ainsi que des comptes annuels,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat,
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce et approbation de ces conventions,
- Fixation du montant des jetons de présence,
- Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés clos le 31 Décembre 2012,
- Approbation des comptes consolidés clos au 31 Décembre 2012,
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Claude CORNIER,
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Gilles MOLLARD,
- Fin du mandat d'administrateur de Madame Chantal CORNIER,
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Amédée NICOLAS,
- Mandats des co-commissaires aux comptes titulaires et suppléants,
- Autorisations à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions de la Société

### II - Au titre de l'assemblée générale extraordinaire :

- Modification de l'article 15 des statuts de la Société
- Création du statut du Censeur : Ajout d'un article dans les statuts de la Société,
- Projet d'augmentation du capital social réservée aux salariés dans le cadre des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-1 et suivants du Code du Travail.

## Attestation du rapport financier annuel

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que les rapports de gestion sur les comptes sociaux et consolidés, figurant respectivement en pages 89 à 101 et 5 à 23, présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Jean-Claude Cornier

Président

Gilles Mollard

Directeur général

## Fiches signalétiques des composantes du groupe

### Société mère : **Thermocompact**

Siège : Route de Sarves, ZI « les Iles », 74 370 METZ TESSY  
 Adresse postale : CS 70021, 74 371 PRINGY Cedex,  
 Adresse mail : [thermo@thermocompact.com](mailto:thermo@thermocompact.com)  
 Forme juridique : SA  
 Immatriculation, registre du commerce d'Annecy : n° 403 038 037  
 Code Isin : FR 00 403 71 82  
 Code APE : 2561 Z  
 Capital : 5 142 852,39 €

### Filiales:

#### **FSP-one**

Siège : 31 Rue Giffard, 38 230 PONT de CHERUY  
 Adresse postale : BP 37, 38 231 Pont de Chérury Cedex,  
 Forme juridique : SAS  
 Immatriculation, registre du commerce de Vienne : N° 422 505 347  
 Code APE : 244 Z  
 Capital : 4 000 000 €

#### **Hi Tech Wires Asia (HWA),**

Siège : VSIP 1, 46 street, number 6, Thuan An District, BINH DUONG PROVINCE, VIETNAM  
 Forme juridique : SARL de droit vietnamien  
 Certificat d'investissement N° 46301000009  
 Capital de 3.000.000 \$

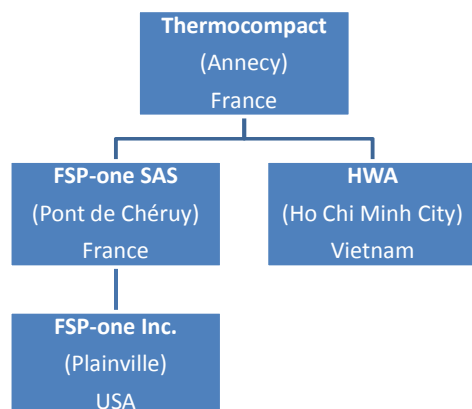
#### **FSP-one Inc.**

Siège : 36 Taunton Street, PLAINVILLE (Massachusetts) Etats-Unis.  
 Capital : 900.000 \$

### Historique du Groupe

La compétence historique de Thermocompact réside dans la technique de revêtement métallique par procédé chimique et électrolytique. Thermocompact a diversifié cette technique, issue de la bijouterie, sur d'autres marchés pour couvrir actuellement toutes catégories d'applications allant du spatial, à la déclinaison d'une gamme complète de fils de découpe par électroérosion.

En 2001, Thermocompact a racheté FSP-one pour couvrir un éventail encore plus large d'utilisateurs de fils revêtus. En 2007, Thermocompact a ouvert une filiale au Vietnam pour servir le marché asiatique et plus largement la zone dollar. L'organigramme du Groupe est donc aujourd'hui le suivant :



La société THERMOCOMPACT est la société consolidante. Les sociétés dont elle détient plus de 50 % des actions, qui sont donc placées sous son contrôle exclusif, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les comptes consolidés sont établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Les comptes des sociétés consolidées ont été, le cas échéant, retraités afin d'assurer une homogénéité des règles de comptabilisation et d'évaluation.

Thermocompact était détenu à 64% par Thermo Technologies au 31 décembre 2012. Suite à l'OPAS menée par cette société en janvier février, Thermocompact est dorénavant détenue à 78,66% par Thermo Technologies. Thermocompact demeurant donc une société cotée, les comptes présentés correspondent au même périmètre que les périodes précédentes.

### SITUATION DE L'ENSEMBLE CONSTITUE PAR LES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION

La consolidation reprend les comptes sociaux retraités conformément aux règles comptables définies dans les notes aux états financiers.

Les principaux indicateurs clés sont donnés ci-après en milliers d'Euros.

	2012	2011
Chiffre d'affaires	72 386	77 910
Résultat opérationnel courant	5 728	6 173
Résultat net	4 072	4 036
Besoin en fonds de roulement	11 077	11 734
Endettement net	5 880	6 792
Capitaux propres (totaux)	24 081	21 274
Capitaux propres (part du Groupe)	23 605	20 841
Flux de trésorerie générés par l'activité	7 853	2 981
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	- 5 125	- 4 851
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	- 2 057	- 142
Variation nette de trésorerie	427	- 1 491

Fort de ses fondamentaux, le groupe dégage des résultats quasi équivalents à l'exercice précédent avec un chiffre d'affaires en baisse de 7% en valeur et 2% en volume. Le groupe a poursuivi son programme d'investissements à hauteur de 5,1M€ tout en réduisant l'endettement net grâce au flux de trésorerie généré par l'activité.

#### ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

Le chiffre d'affaires sur le secteur «  fils & torons  » s'élève à 61 172 milliers d'euros contre 65 146 milliers d'euros en 2011. Il est en diminution en volume de 2 % par rapport à l'exercice précédent. Les zones US, Asie sont en croissance de +3%, l'Europe et particulièrement l'Allemagne affichant le plus fort recul.

Le chiffre d'affaires du secteur «  revêtement technologique  » s'élève à 11 214 milliers d'euros, contre 12 764 milliers d'euros en 2011. Du fait de la hausse constante des cours de l'or depuis plusieurs années, les clients recherchent des économies sur ces revêtements en utilisant soit des couches plus fines, soit des métaux de substitutions ; la part métaux refacturée dans les prix de vente s'en trouve réduite.

## **ANALYSE DU RESULTAT OPERATIONNEL**

### **1) Par activité**

L'activité du secteur  fils et torons  affiche un résultat opérationnel courant positif de 4 912 milliers d'euros (pour 5 172 milliers d'euros en 2011).

La croissance plus forte des marchés asiatiques et US s'accompagne d'une accélération des ventes de produits moyen gamme, modifiant le mix produit.

L'activité  revêtement technologique  dégage un résultat opérationnel de 817 milliers d'euros par rapport à l'exercice précédent (1001 milliers d'euros). Le transfert technologique évoqué précédemment contribue à baisser le chiffre d'affaires mais permet au groupe d'apporter des solutions à valeur ajoutée équivalente.

### **2) Par zone géographique**

Le chiffre d'affaires, par zone géographique, se répartit comme suit :

Par zone géographique	2012	Répartition 2012	2012/2011	2011	Répartition 2011
France	24 646	34%	-8%	26 977	35%
Union Européenne	20 490	28%	-13%	23 505	30%
Etats-Unis	13 788	19%	-	13 854	18%
Asie	9 356	13%	+7%	8 767	11%
Reste du monde	4 106	6%	-15%	4 807	6%

## **EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DU GROUPE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Les marchés adressés par nos produits restent porteurs, en particulier l'aéronautique et la connectique, le groupe est néanmoins soumis aux aléas actuels de la conjoncture européenne. Le carnet de commandes de fin d'exercice correspondait à un mois et demi de production. La visibilité de ce carnet varie entre un mois et trois mois selon la conjoncture économique.

L'objectif principal et novateur de cette année est le démarrage des ventes de Saw Wires en fin d'année, tout en poursuivant un effort important de R&D afin de proposer un fil très différenciateur, apportant une réelle valeur ajoutée à la filière.

## **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE DE CONSOLIDATION ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDES**

Thermocompact a fait l'objet d'une modification de son actionnariat via l'OPA initiée par Thermo Technologies, ce changement juridique est sans conséquence sur la stratégie industrielle et commerciale du groupe.

## **ANALYSE DE L'ENDETTEMENT**

L'endettement net du groupe de 5 880 milliers d'euros à fin 2012 est réparti de la façon suivante :

Dettes bancaires moyen terme :	3 719 milliers d'euros
Engagements de crédit-bail :	1 245 milliers d'euros
Engagements court terme net :	633 milliers d'euros
Disponibilités :	1 848 milliers d'euros
Dettes diverses :	2 130 milliers d'euros

Cet endettement s'élevait à fin 2011 à 6 792 milliers d'euros.

A fin 2012, le ratio de gearing est de 0,25 et celui de leverage de 0,73 démontrant la solidité financière du groupe.

## **ACTIVITE DU GROUPE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

Le groupe intensifie son activité de recherche sur le Saw Wire avec pour objectif un début de commercialisation mi 2013, tout en poursuivant un certain nombre de programmes sur le moyen (évolution des produits EDM) ou très long terme (matériaux composites).

## **CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DU GROUPE**

Suite au décret N 2012-257 du 24 avril 2012, ce sujet fait l'objet d'une section à part entière figurant dans ce rapport page 9 à 19.

## **ANALYSE DES RISQUES**

Dans le cadre de ses activités, le Groupe THERMOCOMPACT est confronté à un certain nombre de risques dont les principaux sont exposés ci-après :

### Risques de marché

- *Risque lié à la propriété intellectuelle*

Les marchés des fils, électroérosion et Saw-Wire, sont historiquement protégés par un nombre important de brevets donnant lieu à des litiges fréquents entre concurrents.

Vu la charge financière de maintien des brevets, la société a l'usage de les abandonner après quelques années s'ils ne sont pas exploités.

Au 31 décembre 2012, le groupe détient neuf brevets déposés pour la plupart dans tous les pays européens, les Etats unis, le Japon, Taiwan, l'Inde.. ; l'un subit une action en opposition initiée en novembre 2011, un autre a subi la même procédure post clôture. Ces deux dossiers sont en cours d'analyse par les organismes compétents.

Des brevets sont en cours de dépôt conjoint avec le CEA.

Par ailleurs Thermocompact a acquis durant cet exercice, un brevet que la société exploitait jusqu'à présent sous licence non exclusive.

- *Risque sur matières premières et prix*

Les matières premières principalement utilisées dans nos processus de fabrication sont des matières soumises à des fluctuations de cours (l'or, l'argent, le rhodium, le palladium, le cuivre, le nickel, le laiton et le zinc). Pour toutes ces matières achetées, le Groupe dispose au minimum de deux sources d'approvisionnement possibles.

Les coûts d'achat de ces matières peuvent fluctuer de façon importante. Le risque réside donc en la capacité pour le Groupe à répercuter ces variations dans les prix de vente. Pour l'ensemble des activités du groupe, les prix de vente clients sont indexés sur le cours des matières. L'exposition du Groupe ne dépend donc que du délai de stockage et de fabrication.

- *Risque de change*

Le Groupe n'est exposé que vis-à-vis du dollar, sous deux aspects :

a) Le risque de conversion de la filiale américaine : les bilans et comptes de résultat de la filiale, initialement comptabilisés en dollars, sont convertis en euros pour les besoins de la consolidation.

Or, la variation de change de l'euro contre dollar modifie la valeur des actifs, passifs, produits et charges, même si leurs valeurs restent inchangées dans la devise d'origine.

Ce risque n'est pas couvert du fait du caractère long terme de l'investissement dans la filiale américaine.

L'écart de conversion est comptabilisé au bilan dans les capitaux propres.

b) Le risque d'exposition commerciale concerne les ventes faites aux Etats-Unis et en Asie depuis les usines françaises. L'ouverture de l'usine du Vietnam a réduit ce risque puisque les achats et les ventes se font en dollars ou sur des devises alignées.

▪ Risque de taux

Le solde des emprunts moyen terme souscrits en taux variable s'élève à 640 milliers d'euros. Tous les emprunts souscrits sur l'exercice l'ont été à taux fixe.

▪ Risque de contrepartie

Il porterait potentiellement sur les comptes clients mais une diversification de notre encours sur 400 clients dont 25 représentent 60% du chiffre d'affaires consolidé, des conditions de paiement courtes, une assurance sur une partie de notre clientèle en minimisent l'impact.

Le risque dû à la prépondérance du groupe Agie-Charmilles s'est accru, depuis deux ans, par la politique de regroupement de ce distributeur sur sa filiale allemande pour la commercialisation sur toute l'Europe.

▪ Risque de liquidité

Outre l'endettement moyen terme, le Groupe disposait à la clôture d'autorisations de lignes de financement court terme auprès de ses différentes banques, à hauteur de 7,3 millions d'euros maximum. Certains emprunts comportent des clauses de covenant (cf. § 5.8). Au 31 décembre 2012, l'ensemble de ces clauses n'a trouvé à s'appliquer au 31 décembre 2012. La modification du pool bancaire suite au changement d'actionariat ne devrait pas modifier ces autorisations de façon significative.

Risques opérationnels

▪ Risque industriel

La spécialisation des sites de production par activité, nécessaire à l'optimisation de la compétence des équipes et à la productivité, fait peser sur le Groupe un risque lié à l'arrêt accidentel d'une usine de fabrication.

Les trois sociétés de fabrication disposent d'un gardiennage permanent, nuit et weekend compris.

L'usine HWA qui produit certaines gammes proches de celles fabriquées dans les usines françaises permet quelques solutions de dépannage en cas d'arrêt total d'une usine.

De plus, toutes les sociétés du Groupe disposent d'un système d'alarme vers une société de surveillance extérieure qui permet en cas de sinistre de donner l'alerte dans un délai court.

▪ Risque environnemental

Conscient des spécificités de notre métier, requérant l'usage intensif de produits chimiques, de métaux (sous forme solide ou liquide), d'électricité, d'eau, ... nous apportons une attention toute particulière à ce sujet.

C'est la raison pour laquelle la société THERMOCOMPACT a adopté la démarche ISO 14000 dès 2001 et a obtenu la certification en 2002, les deux autres filiales de fabrication sont en cours de qualification.

Les risques opérationnels, tant industriels qu'environnementaux, sont couverts dans des programmes d'assurance groupe auprès d'assureurs de notoriété internationale.

Quatre programmes permettent la couverture des risques opérationnels :

- dommages et pertes d'exploitation : tous sites,
- responsabilité civile professionnelle : tous sites,
- responsabilité civile produits aéronautiques avec extension spatiale : FSP-one France et Etats-Unis,
- atteinte à l'environnement : site de Metz-Tessy et Pont de Chéry.

**MODIFICATIONS APORTEES AU MODE DE PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES OU AUX METHODES D'EVALUATION SUIVIES LES ANNEES PRECEDENTES**

Le groupe Thermocompact applique les normes comptables internationales constituées des IFRS, des IAS, de leurs amendements et de leurs interprétations qui ont été adoptés dans l'Union Européenne au 31 décembre 2012 et qui sont disponibles sur le site internet suivant : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index-fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index-fr.htm). Le groupe n'est pas concerné par des normes, amendements ou interprétations applicables selon l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne.

Au cours de l'exercice, le groupe Thermocompact a adopté les normes, amendements et interprétations d'application obligatoire sur la période, tels que présentés au point 1.2.1. des notes aux états financiers consolidés du rapport financier annuel.

Aucun de ces textes n'emporte de conséquences sur le résultat net et la position financière du groupe, ni sur la présentation des comptes et de l'information financière ; le groupe Thermocompact n'étant pas concerné par le contenu et/ou les incidences de ces textes au 31 décembre 2012.

*En conclusion de ce rapport, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012.*

## L'ENGAGEMENT DU GROUPE THERMOCOMPACT EN TERME DE RESPONSABILITE SOCIALE

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est un concept dans lequel les entreprises intègrent les préoccupations économiques, sociales, et environnementales dans leurs activités et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes sur une base volontaire.

Cet engagement était déjà au cœur de la stratégie de développement du groupe et intégré au processus de management qualité environnement, avant que son explicitation ne soit requise par l'article R. 225-105-1 .1.

D'un point de vue économique, dans un contexte de raréfaction des ressources naturelles et de renchérissements de l'énergie ; la stratégie de développement visant à favoriser le développement durable est un facteur de création de valeur sur le long terme. Elle conduit à booster l'innovation et donc à accroître les avantages concurrentiels. C'est cette démarche qui a orienté le choix du relais de croissance sur le Saw Wires par exemple.

D'un point de vue social, un poste de DRH groupe a été créé depuis 2010 afin d'améliorer le dialogue social, d'anticiper les besoins en compétence et développer la formation dans une démarche cohérente au niveau du groupe.

D'un point de vue environnemental, de par l'activité du groupe l'impact environnemental a toujours été au cœur des préoccupations du groupe et a orienté nombre de projets innovants : dépôts moins consommateurs d'or ; utilisation du nickel chimique en circuit fermé etc...

C'est parce que d'ores et déjà, la gestion du groupe était empreinte d'une démarche RSE que sa santé financière lui permet d'appréhender l'avenir avec sérénité.

Afin de répondre à l'obligation de publication de la démarche RSE du groupe, nous avons fait le choix de présenter les informations, conformément à la hiérarchisation de la norme ISO 26000, tout en y intégrant la totalité des exigences du décret d'application N° 2012-257 du 24 avril 2012. .

Responsabilité sociétale : Les 7 questions centrales



*Précision : Les numéros de § ne sont pas des numéros chronologiques mais correspondent aux références de la norme*

### 6.2 : Gouvernance de l'organisation

Obligation étant faite de traiter ce sujet dans un rapport spécifique (Rapport du président) les informations ne sont pas reprises ici.

### 6.3 : Droits de l'homme

a) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives :

- au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ;

Les avancées sociales, au sein des Sociétés du groupe, sont le résultat d'une concertation avec les représentants élus du personnel, parfois après une analyse préalable en commission.

- à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ;

Les sociétés du groupe appliquent les accords de branche ou d'entreprise dans des domaines tels que l'emploi de seniors et l'égalité professionnelle des hommes et des femmes.

- à l'élimination du travail forcé ou obligatoire ;

Toute personne amenée à travailler au sein d'une des sociétés du groupe est titulaire d'un contrat de travail ou d'une convention de stage et bénéficie d'une rémunération et de la protection sociale prévue par la réglementation ou les accords d'entreprise.

- à l'abolition effective du travail des enfants :

Toutes les sociétés du groupe procèdent à des embauches de personnes de plus de 18 ans, n'ayant quasiment pas de recours à la sous-traitance hors Europe, le risque d'emploi d'enfants n'existe pas.

### b) Egalité de traitement

- Politique de lutte contre les discriminations :

Une attention particulière est portée, afin qu'aucun critère tel que les origines, race ou religion ne vienne interférer dans les processus de gestion des ressources humaines tels que le recrutement ou l'évolution de carrière.

Par ailleurs, les règles de non-discrimination sont affichées dans les locaux des sociétés françaises du Groupe.

- Mesures prises en faveur de l'égalité hommes – femmes

Des accords relatifs à l'égalité hommes femmes ont été signés entre direction et syndicats dans les sociétés françaises ; les analyses menées conjointement entre les partenaires sociaux n'ont pas noté de disparités de traitement entre les hommes et les femmes. Le déficit en personnel féminin s'explique par les spécificités techniques des différentes usines. Ces accords ont prévu d'établir des plans d'action et de suivi afin de garantir l'égalité de traitement.

Le rapport de femmes cadres est de 10% des cadres.

- Mesures prises en faveur de l'emploi et l'insertion des personnes handicapées.

Les 2 usines françaises emploient 6 handicapés (3,3% de l'effectif) et ont recours de façon permanente à des ateliers protégés.

- Mesures prises pour l'emploi des seniors

Les entreprises françaises respectent des dispositions des accords de branche et portent une attention particulière à maintenir les seniors dans l'emploi, en aménageant si besoin le poste ou l'horaire de travail. Pour favoriser le déroulement de la carrière jusqu'à son terme, des entretiens spécifiques individuels sont organisés à partir de l'âge de 45 ans.

#### 6.4 : Relations et conditions de travail

##### 6.4.3) Emploi

- l'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique ;

Effectif Au 31 décembre 2012	Total	Hommes	Femmes
France	177	117	60
Vietnam	66	55	11
USA	3	2	1
Chine	3	2	1
<b>Total</b>	<b>249</b>	<b>176</b>	<b>73</b>
Rappel 2011	241	171	70

Effectif moyen Année 2012	Total	Hommes	Femmes
France	179	120	59
Vietnam	62	52	10
USA	3	2	1
Chine	3	2	1
<b>Total</b>	<b>247</b>	<b>176</b>	<b>71</b>
Rappel 2011	238	168	70

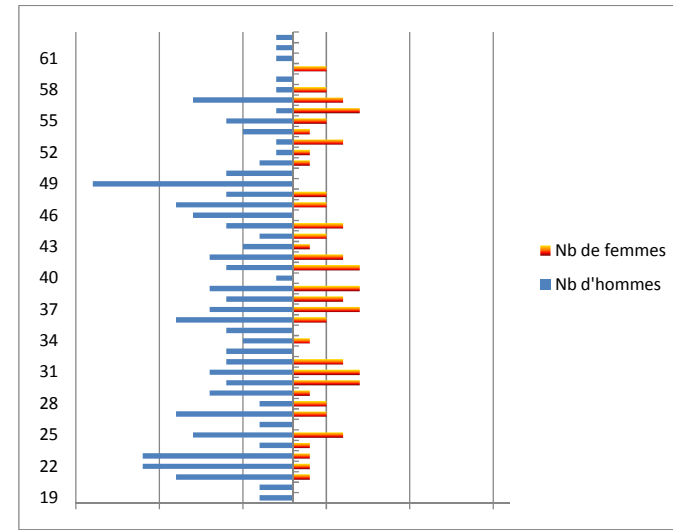
Les entreprises françaises ont eu recours en moyenne à 22 intérimaires en 2012.

La volonté du Groupe est de soutenir l'intégration des jeunes dans la vie professionnelle et d'agir pour attirer les jeunes vers les métiers de l'industrie.

A ce titre, le Groupe s'engage en formant 3 jeunes en alternance école-entreprise (apprentissage ou contrat de professionnalisation) sur des contrats de 1 à 3 ans, et a accueilli 13 stagiaires en 2012, pour un total de 487 journées de stage.

Le Groupe s'engage également auprès des plus jeunes par l'accueil, dans l'entreprise et en partenariat avec l'OFAJ (Office franco-allemand pour la Jeunesse), d'une classe de collège sur le thème de l'utilisation de la langue allemande dans l'industrie, par la participation au Salon Smile d'Annecy, par l'accueil en stage de deux professeurs de lycée pendant 2 jours et par deux interventions en milieu scolaire portant sur la présentation des métiers de l'industrie.

- Pyramide des âges par sexe



- les embauches et les licenciements ;

Année 2012	Embauches	Départs volontaires	Licenciements
France	7	6	4
Vietnam	23	8	4
USA	-	-	-
Chine	-	-	-
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>14</b>	<b>8</b>

- les rémunérations et leur évolution ;

Les négociations sont organisées annuellement dans chacune des sociétés du groupe. Une augmentation générale est prévue ainsi qu'une enveloppe destinée aux augmentations individuelles et promotions.

*Evolution de la masse salariale hors charges sociales :*

Année 2012	Masse salariale
France (DADS)	5 876 547 €
Vietnam	314 358 €
USA	161 885 €
Chine	76 238 €
<b>Total</b>	<b>6 428 928 €</b>
Rappel 2011	6 267 356 €

- % des salariés ayant eu un entretien individuel annuel d'évaluation : 75% en 2012

Les entretiens annuels sont organisés chaque année pour l'ensemble des salariés des sociétés françaises et étrangères. Cet entretien est un élément central de la politique de développement des Ressources Humaines.

Sont abordés le bilan de la progression individuelle et de l'atteinte des objectifs ainsi que les perspectives et objectifs de l'année à venir.

C'est également l'occasion de faire le bilan individuel de l'apport des formations suivies dans la réalisation de la mission de chacun et de recenser les besoins en formation de l'année suivante.

#### 6.4.4) Organisation du travail :

- L'organisation du temps de travail ;

Les activités du groupe étant des activités de process, toute interruption de l'activité entraîne des temps de remises en route important, d'où une organisation en 2x 8 ou 3x8 sur la majorité des postes de production ; avec en période de plus forte activité recours aux heures supplémentaires le samedi ou au travail du week end sur les « goulots d'étranglement ».

Volume d'heures supplémentaires au-delà de l'horaire contractuel de la société.

	2010	2011	2012
Nombre d'heures supplémentaires	4567 h	4170 h	2197 h

Afin de favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et privée, certains salariés du Groupe travaillent à leur demande en horaire à temps partiel. Pour l'ensemble du Groupe, 13 sont concernés, correspondant à 9,6 équivalent temps plein, dont 5 personnes dans le cadre d'un congé parental d'éducation à temps partiel.

- L'absentéisme

	2010	2011	2012
Taux d'absentéisme	6,57%	5,25%	5,30 %

Le taux d'absentéisme tient compte de toutes les absences sur lesquelles l'entreprise peut avoir une action : maladie professionnelle ou non, accident de travail, absences non payées et congés sans solde. Ne sont pas retenus les congés payés ou conventionnels, les congés paternité et maternité.

Les absences et surcroits d'activité sont compensés par des intérimaires (22 en moyenne sur 2012).

#### 6.4.5) Relations sociales :

- L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci ;

France : chaque société française organise 6 à 8 réunions du Comité d'Entreprise par année et une réunion mensuelle des délégués du personnel.

Lors de ces réunions ordinaires, les élus sont consultés sur les questions telles que la formation, l'organisation du travail...

Au Vietnam, des réunions sont régulièrement organisées avec les représentants syndicaux sur les sujets qui touchent à la vie quotidienne de l'entreprise.

- le bilan des accords collectifs ;

En 2012 ont été signés dans les sociétés françaises des accords sur l'égalité des hommes et des femmes, des accords d'intéressement arrivant à échéance, les accords sur la prime de partage des profits.

#### 6.4.6) Santé et sécurité :

- les conditions de santé et de sécurité au travail ;

Au sein des sociétés du groupe, tout nouveau salarié (intérim compris) est informé des règles d'hygiène et sécurité en vigueur dans l'entreprise au cours de la formation du nouvel arrivant et reçoit un livret d'accueil récapitulant notamment les règles fondamentales. Il est sensibilisé aux conditions d'emploi de l'entreprise, notamment le port des EPI (équipement de protection individuelle) et la nécessité de travailler en sécurité. Pour certaines activités, les connaissances sur les règles de sécurité et d'environnement sont évaluées par un QCM.

Pour les Sociétés françaises et conformément aux articles R4121-1 L4121-3, le document unique d'analyse des risques est revu tous les ans dans une démarche d'amélioration continue.

Régulièrement le responsable sécurité organise des visites et des exercices avec les pompiers du secteur.

- le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail ;

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail se réunit par ailleurs 5 à 6 fois par année. Au cours de ces réunions sont étudiées les enquêtes menées systématiquement dans les sociétés du groupe après chaque accident ou quasi-accident.

Des audits sécurité sont également réalisés, les résultats et le suivi des actions sont également analysés en CHSCT qui mène par ailleurs des actions d'amélioration et de communication en matière d'hygiène ou de sécurité.

- Les Accidents de travail : fréquence et gravité

	2010	2011	2012
Nombre d'accident	32	27	20
Avec arrêt de travail	22	4	13
Sans arrêt de travail	10	23	7
Taux de fréquence des AT avec arrêt	47,99	8,23	26,61
Taux de gravité	0,76	0,38	0,35

En terme de prévention, des sauveteur-secouristes sont formés et identifiables par un insigne spécifique sur leur vêtement de travail. Un défibrillateur est installé dans chacun des locaux des sociétés françaises.

La politique sécurité menée par le Groupe a permis d'éviter tout accident entraînant une invalidité permanente au cours des dernières années.

Par l'invitation systématique du médecin du travail aux réunions du CHSCT, les sociétés françaises sont informées sur les risques de maladie professionnelle et les actions préventives à mener et déploient des règles de même niveau d'exigence au sein des sociétés étrangères.

#### 6.4.7) Formation :

- les politiques mises en œuvre en matière de formation ;

Tous les ans un plan de formation est défini pour l'ensemble des catégories du personnel. Le comité de direction définit les axes stratégiques pour l'année à venir et veille à la cohérence du plan en évaluant les priorités d'évolution des connaissances par rapport aux enjeux du Groupe.



Il est présenté et soumis à l'avis des représentants du personnel et présenté à l'encadrement. Il fait l'objet de point d'avancement intermédiaire en cours d'année. Un bilan définitif est présenté également aux représentants du personnel.

Au-delà du plan de formation, les salariés ayant acquis une année d'ancienneté bénéficient d'un Droit Individuel à la Formation (DIF) de 20 heures chaque année, le nombre d'heures cumulé étant plafonné à 120 heures. Les demandes individuelles, sous réserve de s'inscrire dans un projet de progression personnelle, peuvent ainsi être satisfaites dans un cadre de financement complémentaire.

Heures DIF	2010	2011	2012
Droits cumulés	17453 h	18043 h	18441 h
Heures utilisées	270 h	194 h	232 h

- le nombre total d'heures de formation ;

	2010	2011	2012
Heures formation	1 325	2 309	1 440
Dépenses formation	72 k€	129 k€	76 k€
% de salariés formés	33 %	28 %	23 %
Effort de formation par rapport à la masse salariale	1,24 %	2,04 %	1,88%

Ces heures représentent uniquement les formations imputables sur le plan de formation selon la réglementation française. Ces chiffres n'intègrent donc pas les formations notamment à la sécurité, mais également toutes les formations internes métier, indispensables au développement et à la transmission de nos savoir-faire. Les dépenses tiennent compte des coûts pédagogiques, mais également du temps passé en formation et des éventuels coûts annexes (transport, repas, hébergement)

**6.5 : L'environnement**

Politique générale en matière environnementale :

- Le métier de base du Groupe, spécialisé dans le revêtement de surface de haute technicité, requiert l'usage de l'électrolyse. Dans toutes les unités, des personnels hautement qualifiés encadrent la formation des opérateurs et s'assurent de l'habilitation des personnes manipulant des produits dangereux. La société THERMOCOMPACT, dans ce contexte, a toujours mené une politique de qualité et de prévention des risques pour le personnel et pour l'environnement, et requis la même exigence envers les filiales :
  - ✓ Toutes les sociétés sont certifiées ISO 9001 ;
  - ✓ La société THERMOCOMPACT est certifiée ISO TS 16949 (automobile) et EN 9100 (aéronautique)
  - ✓ La société FSP-one est certifiée EN 9100 (aéronautique)
  - ✓ La société THERMOCOMPACT est certifiée ISO 14000 (système de Management Environnemental), depuis juillet 2002 ; les deux filiales de production s'engagent dans la même démarche, afin d'obtenir la qualification en 2013.



- ✓ Dans chaque filiale, un responsable environnement et sécurité est garant de la politique de prévention des risques.
- ✓ Tous les sites de production respectent les réglementations des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Les organes de contrôle public, comme la DREAL en France, assurent à ce titre un contrôle permanent et très strict.
- ✓ Seule la société Thermocompact est formellement soumise à la réglementation « site classé » pour certaines de ces activités.

La vigilance apportée par les sociétés à la protection de l'environnement permet de n'avoir aucune provision à constater pour d'éventuels litiges ou préparations de dommage.

Par ailleurs depuis le 1er juillet 2012, un nouveau dispositif de garanties financières entre en vigueur et exige des garanties financières pour la mise en sécurité des sites en fin d'exploitation dans le cadre de la protection de l'environnement. En effet, la loi n° 76-663 du 16 juillet 1976 modifiée relative aux installations classées pour la protection de l'environnement avait introduit l'obligation de garanties financières pour la mise en activité de certaines installations classées. La loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages est venu élargir leur champ d'application aux installations classées.

Le décret d'application de cette loi a été signé le 3 mai 2012 (n° 2012-633) et est relatif à l'obligation de constituer des garanties financières en vue de la mise en sécurité de certaines installations classées pour la protection de l'environnement.

Les arrêtés d'application publiés concernent :

- les modalités de détermination et d'actualisation du montant des garanties financières pour la mise en sécurité des installations classées et des garanties additionnelles en cas de mise en œuvre de mesures de gestion de la pollution des sols et des eaux souterraines (arrêté signé le 31 mai 2012, publié au JO du 23 mai 2012)
- la liste des installations classées soumises à l'obligation de constitution de garanties financières en application du 5° de l'article R. 516-1 du Code de l'environnement (arrêté du 31 mai 2012, publié également au JO du 23 mai 2012)

- les modalités de constitution de garanties financières prévues aux articles R. 516-1 et suivants du Code de l'environnement (arrêté du 31 juillet 2012, publié au JO du 8 août 2012)

Ces arrêtés ayant été publiés, le dispositif est donc opérationnel. Il sera complété sur deux points par arrêtés ministériels qui concerneront :

- les modalités de fonctionnement des fonds de garantie privés. Cet arrêté fait actuellement l'objet d'un groupe de travail.
- la définition des mesures de gestion de la pollution des sols et des eaux souterraines.

Pour ces installations qui présentent des risques de pollution des sols, le mécanisme des garanties financières vise à assurer, en cas de défaillance de l'exploitant, la surveillance et le maintien en sécurité de l'installation.

Les garanties additionnelles, elles, visent, en cas de pollution accidentelle intervenue après le 1er juillet 2012 et ne pouvant être traitée pour des raisons techniques ou financières pendant la vie de l'installation, à couvrir les mesures de gestion de la pollution des sols et des eaux souterraines.

Thermocompact sera donc amenée à transmettre la proposition de calcul au préfet au plus tard avant le 31 décembre 2013. Puis le montant des garanties financières sera fixé par arrêté complémentaire et la première tranche de ces garanties portant sur 20% du montant devra être effectivement constituée avant le 1er juillet 2014.

Néanmoins, la société disposant d'une assurance risque pollution, il conviendra de déterminer comment cette assurance peut se substituer ou assurer la garantie financière obligatoire.

#### 6.5.3) Pollution et gestion des déchets :

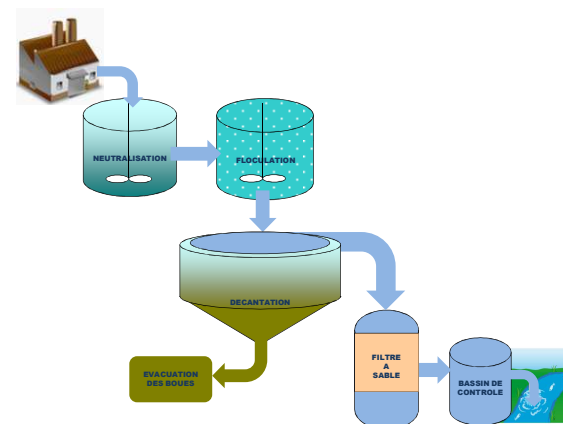
- Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement ;

Les sociétés françaises sont conformes aux nouveaux seuils de rejets imposés par les arrêtés ministériels qui les concernent. Les contrôles de la DREAL confirment le bon fonctionnement et l'efficacité de nos procédés.

Dans l'ensemble des sociétés, les différents déchets dangereux ou non dangereux sont envoyés vers des centres agréés, ou sont suivis jusqu'à destruction complète par le biais d'une procédure de suivi des déchets.

Afin de ne pas polluer l'eau et le sol, les trois usines de fabrication sont équipées de station de retraitement des eaux polluées par les produits chimiques. Celle du Vietnam ne traite que les acides et non les rejets cyanurés qui sont traités à l'extérieur.

Le principe de fonctionnement (cf. schéma ci-dessous) repose sur 4 étapes principales : la neutralisation, l'extraction des boues, le filtrage et le contrôle final.



Les évacuations d'air sont équipées de laveurs de gaz cyanure et acido-basique et les rejets atmosphériques sont contrôlés tous les ans.

Si, en dépit de ces dispositions un incident survenait, les sites français disposent d'une assurance risque pollution.

- les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets ;

Des actions continues sont menées sur chaque site pour limiter les déchets d'huile solubles ou rechercher des huiles moins nocives pour l'environnement.

Depuis octobre 2011, les déchets huiles solubles sont traités dans un évapoconcentrateur chez une société basée à 20 km de Thermocompact.

L'installation d'un principe électrodialyse sur la nouvelle ligne de nickel chimique nous permet de réduire notre quantité de déchets et d'augmenter notre productivité.

Les boues hydroxydes métalliques en provenance des stations d'épuration sont envoyées en décharge de type classe 1.

	2012
Huiles Kg	195 187

	2012
Boues/Filtres Kg	163 294

Les déchets type papiers, verre, ferraille, déchets équipement électrique et électronique font l'objet de collecte et recyclage. Le carton est compacté et recyclé.

- La prise en compte des nuisances sonores;

Concernant d'éventuelles nuisances externes, des mesures sont prises régulièrement et transmises à la DREAL. Des actions sont menées en interne pour réduire le niveau sonore des ateliers et le port d'équipement de protection est obligatoire dans toutes les zones bruyantes.

## 6.5.4) Utilisation durable des ressources :

- la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales ;

Les activités industrielles du groupe ne se trouvent pas en région actuellement en déficit d'eau, néanmoins une attention particulière est consacrée à la réduction de la consommation.

	2012
Eau m3	67 680

- la consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation ;

L'activité consiste soit à déposer du métal soit à le transformer, en tant que tel, nous ne pouvons pas réduire son utilisation. En revanche nous améliorons nos produits, afin qu'avec la même quantité de fils le client ait une performance supérieure et que dans la chaîne de valeur, l'utilisation de matière soit donc moindre.

- la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables ;

Les équipements nécessitent de la puissance électrique, l'évolution de la consommation évolue donc surtout en fonction de l'activité. Un plan d'action est en phase d'élaboration pour diminuer la consommation.

	2012
Electricité kWh	15 470 994

## 6.5.5) Changement climatique :

- les rejets de gaz à effet de serre ;

Nous ne savons pas évaluer notre impact en la matière ne disposant pas des outils de mesure.

## 6.5.6) Protection de la biodiversité et relations avec les associations défenseurs de l'environnement

Les activités du groupe effectuées dans des usines closes, hormis les causes citées dans les points précédents (rejets et utilisation de matières et énergie...) n'affectent pas, à notre connaissance, la biodiversité.

- condition du dialogue avec la population riveraine ; action de partenariat

Nous sommes à l'écoute des populations riveraines pour répondre à leurs éventuelles questions.

FSP-one adhère à l'association Bourbre Entreprises Environnement qui regroupe les entreprises situées au bord de la rivière Bourbre qui jouxte les limites de l'usine.

- Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux.

Sur ce point, notre taille face à l'oligarchie des fournisseurs de métaux d'or et de cuivre, ne nous permet aucune intervention.

Les usines situées au cœur des bassins d'emploi de zone péri-urbaine permettent de limiter l'impact environnemental des déplacements du personnel.

## 6.6 : Loyauté des pratiques

## 6.6.3) Lutte contre la corruption

Les transactions achats et ventes s'effectuent pour la majorité avec des sociétés internationales disposant de codes d'éthique et ne nous ont jamais posé de cas de corruption.

Nous restons vigilants sur l'environnement de la filiale vietnamienne, son implantation régie par une zone industrielle gérée par un consortium Province - Singapour limite l'exposition à une éventuelle corruption.

## 6.6.4) Engagement politique responsable

Notre engagement s'efforce d'allier la performance économique, la protection de l'environnement et le respect social afin de préserver la qualité de vie des générations présentes et futures.

## 6.7 Questions relatives aux consommateurs

Ne commercialisant pas directement auprès des consommateurs, ce sujet ne nous concerne pas directement, néanmoins nos actions de recherche sont menées dans le sens d'une amélioration de la santé des consommateurs finaux : proposition de revêtement « nickel free » pour éviter les allergies, par exemple.

## 6.8 Communautés et développement local

La taille de notre groupe ne nous permet évidemment pas de mener des actions d'envergure en termes d'éducation et de mécénat. Notre modeste contribution a consisté en

- la participation à « Haute Savoie entreprendre » qui parraine des jeunes dirigeants d'entreprise
- la fourniture à une école vietnamienne d'appareils auditifs pour permettre aux enfants de suivre une scolarité normale.



L'arrêté définissant les modalités exactes des contrôles à effectuer par les organismes tiers indépendants accrédités par la COFRAC n'étant pas publié par l'administration à ce jour, le rapport précédent n'a pas fait l'objet d'une validation externe spécifique mais étant partie intégrante du rapport de gestion il a fait l'objet des contrôles d'usage par les commissaires aux comptes.

**COMPTES CONSOLIDÉS**

**A) Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres**

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	Exercice 2012		Exercice 2011	
<b>Chiffre d'affaires</b>	4-2	<b>72 386</b>		<b>77 910</b>	
Autres produits de l'activité		8		418	
Achats consommés		-44 616	-61.6%	-49 467	-63.5%
Charges de personnel		-10 874	-15.0%	-11 173	-14.3%
Charges externes		-6 967	-9.6%	-7 546	-9.6%
Impôts & taxes		-1 305	-1.8%	-1 446	-1.9%
Dotations aux amortissements		-2 301	-3.2%	-1 940	-2.5%
Dotations nettes aux dépréciations et provisions		4		58	
Variation des stocks de produits finis et en cours		-453		-435	
Autres produits d'exploitation		125		157	
Autres charges d'exploitation		-280		-363	
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>4-3</b>	<b>5 728</b>	7.9%	<b>6 173</b>	7.9%
Autres charges opérationnelles		14		-5	
Résultat opérationnel		5 742	7.9%	6 168	7.9%
Produits de trésorerie		2		3	
Cout de l'endettement financier brut		-301		-334	
Cout de l'endettement financier net	4-4	-299		-331	
Autres produits et charges financiers	4-5	-171		-103	
Charge d'impôt	4-6	-1 200		-1 698	
<b>Résultat net</b>		<b>4 072</b>	5.6%	<b>4 036</b>	5.2%
Part du Groupe		3 992	5.5%	3 942	5.1%
Intérêts minoritaires		80		94	
Écarts de conversion		18		-54	
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		18		-54	
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>4 090</b>		<b>3 982</b>	
Part du groupe		4008		3 875	
Intérêts minoritaires		82		107	
<b>Résultat par action</b> : part du groupe					
Résultat net et résultat net dilué * (en €)	4.7		2,58		2,56

\* Il n'existe aucun instrument dilutif

## B) Etat de situation financière

	notes	31-déc-2012	31-déc-2011
<b>ACTIF</b>			
<u>Actif courant</u>			
Trésorerie & équivalents de trésorerie	5.1	1 848	2 269
Créances clients et comptes rattachés	5.2	9 423	10 145
Stocks	5.3	10 702	10 855
Autres actifs courants	5.4	586	939
Créance d'impôt société < 1 an		1 100	407
<b>Total de l'Actif courant</b>		<b>26 658</b>	<b>24 615</b>
<u>Actif non courant</u>			
Créance d'impôt société > 1 an			54
Impôts différés actifs			-1
Autres actifs non courants			14 224
Immobilisations corporelles	5.5	15 370	135
Actifs financiers		119	717
Immobilisations incorporelles	5.6	2 359	2 027
Goodwill	5.7	2 021	
<b>Total de l'Actif non courant</b>		<b>19 869</b>	<b>17 156</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>43 527</b>	<b>41 771</b>
<b>PASSIF</b>			
<u>Passif courant</u>			
Dettes financières courantes	5.9	2 560	4 073
Fournisseurs et comptes rattachés	5.8	7 676	7 403
Dettes d'impôts société		102	111
Autres passifs courants	5.10	2 956	3 098
Provisions courantes			
<b>Total du Passif courant</b>		<b>13 294</b>	<b>14 684</b>
<u>Passif non courant</u>			
Dettes financières non courantes	5.9	5 168	4 989
Impôts différés passifs	5.11	290	286
Provisions non courantes	5.12	673	516
Autres passifs non courants		22	22
<b>Total du Passif non courant</b>		<b>6 152</b>	<b>5 813</b>
Capital social		5 143	5 143
Réserves		14 727	12 029
Résultat consolidé		3 992	3 942
Ecart de conversion		-256	-272
<b>Capitaux propres : Part du Groupe</b>	D	<b>23 606</b>	<b>20 841</b>
Intérêts minoritaires		475	433
<b>Total Capitaux propres</b>	D	<b>24 081</b>	<b>21 274</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>43 527</b>	<b>41 771</b>

## C) Tableau de flux de trésorerie

	2012	2011
<b>Résultat net consolidé (y compris minoritaires)</b>	<b>4 072</b>	<b>4 036</b>
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	2 482	2 032
Gains et pertes de changes latents liés aux effets de change	328	-306
Plus et moins values de cession	-31	0
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	6 851	5 762
Coût de l'endettement financier net	299	331
Charge d'impôt (y compris impôt différé)	1 200	1 698
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>8 350</b>	<b>7 791</b>
Impôts versés	-1 464	-3 513
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>	<b>968</b>	<b>-1 297</b>
<b>= FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE</b>	<b>7 853</b>	<b>2 981</b>
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles & incorporelles *	-5 141	-4 838
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	15	81
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		-94
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-5 126</b>	<b>-4 851</b>
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	-1 272	-1 156
Encaissements liés aux nouveaux emprunts *	2 160	4 377
Remboursements d'emprunts	-2 646	-3 032
Intérêts financiers nets versés	-299	-331
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>-2 057</b>	<b>-142</b>
Incidence des variations de cours de devises	-244	520
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>427</b>	<b>-1 491</b>
Trésorerie d'ouverture	788	2 279
Trésorerie de clôture	1 215	788
Variation de trésorerie	427	-1 491

*NB : Les investissements incluent les immobilisations acquises par crédit bail ; corrélativement les emprunts sont majorés du même montant.*

## D) Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	réserves et résultats consolidés	Gains pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres : part du Groupe	Capitaux propres : part des minoritaires	Total des capitaux propres
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2010</b>	5 143	4 625	- 19	8 564	- 193	<b>18 120</b>	355	<b>18 475</b>
Opérations sur capital								
Opérations sur titres auto détenus			4			4		4
Affectation réserve légale		79		- 79		-		-
Dividendes				- 1 156		- 1 156	- 30	- 1 186
Résultat, gains et pertes								
Résultat net				3 942		3 942	94	4 036
Gains pertes comptabilisés directement en capitaux propres					- 67	- 67	13	- 54
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2011</b>	5 143	4 704	- 15	11 271	- 260	<b>20 843</b>	432	<b>21 275</b>
Opérations sur capital								
Opérations sur titres auto détenus			- 11			- 11		- 11
Affectation réserve légale		22		- 22		-		-
Autres				10	- 12	- 2	1	- 1
Dividendes				- 1 232		- 1 232	- 40	- 1 272
Résultat, gains et pertes								
Résultat net 2012				3 992		3 992	80	4 072
Gains pertes comptabilisés directement en capitaux propres					16	16	2	18
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2012</b>	5 143	4 726	- 26	14 018	- 256	<b>23 606</b>	475	<b>24 081</b>

## Notes aux états financiers consolidés

## 1. Référentiel comptable, modalités de consolidation, principes comptables

Thermocompact est une société anonyme de droit français. Son siège social est situé à Metz-Tessy (Zone Industrielle "Les îles", route de Sarves, 74370). Les activités du Groupe sont décrites en note 4.1.

## 1.1. Modalités d'arrêté des comptes

Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés par le conseil d'administration du 4 avril 2013. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale fixée au 27 juin 2013.

## Retraitement des comptes antérieurs

Le référentiel IFRS impose de retraiter a posteriori les périodes déjà publiées dans les cas suivants :

- activités cédées (IFRS 5),
- calcul provisoire de regroupements d'entreprises,
- changements de méthode comptable,
- corrections d'erreurs.

Aucune de ces conditions n'a conduit à modifier la présentation des comptes et de l'information financière.

## 1.2. Référentiel comptable

## 1.2.1. Déclaration de conformité et évolution de la réglementation

Le groupe Thermocompact applique les normes comptables internationales constituées des IFRS, des IAS, de leurs amendements et de leurs interprétations qui ont été adoptés dans l'Union Européenne au 31 décembre 2012 et qui sont disponibles sur le site internet suivant : <http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm>. Le groupe n'est pas concerné par des normes, amendements ou interprétations applicables selon l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne.

Le groupe présente dans son « Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres » un résultat opérationnel courant qui correspond au concept employé dans la recommandation du CNC n° 2009-R-03 du 2 juillet 2009.

Au cours de l'exercice, le groupe Thermocompact a adopté la nouvelle norme IFRS 7, d'application obligatoire pour l'exercice ouvert au 1<sup>er</sup> janvier 2012, relative aux informations à fournir dans le cadre de transferts d'actifs financiers.

Cette norme n'emporte pas de conséquences sur le résultat net et la position financière du groupe, ni sur la présentation des comptes et de l'information financière ; le groupe Thermocompact n'étant pas concerné par le contenu et/ou les incidences de ce texte au 31 décembre 2012.

Le groupe n'a par ailleurs pas anticipé de normes, d'amendements ou d'interprétations IFRIC dont l'application n'était pas obligatoire au 31 décembre 2012, soit parce que ces textes n'avaient pas encore été adoptés en Europe, soit parce que le groupe n'a pas décidé de les appliquer par anticipation.

Ces textes sont les suivants :

- Annual improvements (texte publié par l'IASB le 17 mai 2012) : améliorations annuelles portées à différentes normes,
- IAS 1 : amendements relatifs à la présentation des autres éléments du résultat global,
- IAS 12 : amendements relatifs au recouvrement des actifs sous-jacents,
- IAS 19 : amendements relatifs aux avantages au personnel,
- IAS 27 révisée : états financiers individuels,
- IAS 28 révisée : participations dans des entreprises associées et des co-entreprises,
- IAS 32 : amendements relatifs à la compensation des actifs et passifs financiers,
- IFRS 1 : amendements relatifs à l'hyperinflation grave, à la suppression des dates fixes pour les premiers adoptants et aux subventions publiques,
- IFRS 7 : amendements relatifs aux informations à fournir en annexe dans le cadre de compensation des actifs et passifs financiers
- IFRS 9 : norme relative aux instruments financiers devant progressivement remplacer les dispositions d'IAS 39,
- IFRS 10 : états financiers consolidés,
- IFRS 11 : partenariats,
- IFRS 12 : informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités,
- IFRS 13 : évaluation à la juste valeur,
- IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 : amendements relatifs aux modalités de première application,
- IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 : amendements relatifs à l'exception au principe de consolidation des filiales détenues par des entités d'investissement,
- IFRIC 20 : frais de déblaiement engagés.

Le groupe n'est pas à ce stade concerné par ces textes ou n'anticipe pas d'incidences significatives sur les comptes des prochains exercices.

### 1.2.2. Présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros.

Les états financiers consolidés du Groupe ont été préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont enregistrés à leur juste valeur :

- les instruments financiers dérivés,
- les placements de trésorerie à court terme.

### Actifs et passifs courants et non courants

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants.

Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes.

Toutes les autres dettes sont non courantes.

### Résumé des estimations significatives

Les principales hypothèses concernant des événements futurs et les autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture pour lesquels il existe un risque significatif de modification matérielle des valeurs nettes comptables d'actifs au cours d'un exercice ultérieur concernent les goodwill, les coûts de développement, les impôts différés et les provisions pour indemnités de départ en retraite.

Le Groupe vérifie la nécessité de déprécier les goodwill au moins une fois par an. Ceci nécessite une estimation de la valeur d'usage des unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill est alloué. La détermination de la valeur d'usage nécessite que le Groupe fasse des estimations sur les flux de trésorerie futurs attendus de cette unité génératrice de trésorerie, et également sur la détermination du taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie.

Les coûts de développement portés à l'actif et non encore amortis sont soumis à un test annuel de dépréciation sur la base d'une estimation des flux de trésorerie futurs actualisés attendus des projets concernés.

Les impôts différés sont calculés conformément aux principes décrits dans la note 1.4.12 étant précisé que leur calcul peut donner lieu à l'estimation de bénéfices futurs dont les prévisions et hypothèses sont revues chaque année.

Pour l'évaluation des provisions pour indemnités de départ en retraite, la valeur actuarielle de l'obligation et le coût des avantages postérieurs à l'emploi sont calculés à partir d'hypothèses actuarielles définies au point 1.4.13. En raison du caractère long terme de ces éléments, l'incertitude liée à ces estimations peut être significative.

### 1.3. Principes de consolidation

#### 1.3.1. Méthodes de consolidation

La société Thermocompact SA est l'entreprise consolidante. Les entreprises dont Thermocompact détient plus de 20 % des actions, et placées sous son contrôle exclusif, sont consolidées par intégration globale.

Les comptes des sociétés consolidées sont le cas échéant retraités afin d'assurer l'homogénéité des règles de comptabilisation et d'évaluation.

#### 1.3.2. Méthode de conversion utilisée pour la consolidation des filiales étrangères

En application de la norme IAS 21, "Effet des variations des cours des monnaies étrangères", chaque filiale du Groupe comptabilise ses opérations dans la monnaie la plus représentative de son environnement économique, la monnaie fonctionnelle. La conversion en euros de l'ensemble des actifs et passifs est effectuée au cours de la monnaie fonctionnelle de la filiale étrangère à la date de clôture, et la conversion des comptes de résultats est effectuée sur la base du cours moyen de la période. L'écart de conversion qui en résulte est porté directement en capitaux propres.

Lors de la « Première application du référentiel IFRS », le Groupe n'a pas retenu l'option consistant à transférer en réserves consolidées les écarts de conversion au 1<sup>er</sup> janvier 2004, relatifs à la conversion en euros des comptes des filiales ayant une devise étrangère comme monnaie de fonctionnement. En cas de cession ou liquidation de la filiale étrangère, les écarts de conversion initialement reconnus en capitaux propres seront comptabilisés au compte de résultat.

Les filiales étrangères utilisent comme monnaie fonctionnelle la monnaie de leur pays respectif. En l'espèce, la monnaie locale de comptabilisation de FSP-one Inc. est le dollar, et celle de HWA le Vietnam Dong. Les taux de conversion utilisés sont résumés dans le tableau ci-dessous :

▪ 1 € =	▪ Dollar	▪ Dong
<b>Taux de clôture 31 décembre 2012</b>	▪ <b>1,3194</b>	▪ <b>27 543</b>
Taux moyen 2012	▪ 1,2862	▪ 26 789
Taux moyen 2011	▪ 1,3917	▪ 28 602
Taux de clôture du 31 décembre 2011	▪ 1,2939	▪ 27 044

### 1.3.3. Date de clôture des exercices des entreprises consolidés

Les comptes annuels des sociétés consolidées sont tous clos en date du 31 décembre 2012.

### 1.3.4. Opérations et comptes intragroupe

Toutes les transactions, soldes, produits et charges intragroupe font l'objet d'une élimination.

## 1.4. Principes comptables

Le bilan est présenté par liquidité décroissante, de même que les précisions apportées ci-après sur les différents postes.

### 1.4.1. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie comptabilisé à l'actif du bilan est constitué des disponibilités, des dépôts à vue et des équivalents de trésorerie.

Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme répondants aux critères de la norme IAS 7, aisément convertibles en un montant connu de liquidités et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur.

Ils sont initialement comptabilisés au coût d'acquisition, puis évalués à leur juste valeur correspondant à la valeur du marché à la date d'arrêté des comptes. La variation de juste valeur est inscrite dans le résultat financier.

### 1.4.2. Créances clients et comptes rattachés

Les créances commerciales et autres créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

A la clôture de chaque exercice, les risques de non recouvrement sont pris en compte, et une dépréciation est constituée le cas échéant pour ramener la valeur comptable à la valeur d'inventaire.

### 1.4.3. Créances et dettes en monnaies étrangères

Les créances et dettes en monnaies étrangères détenues par les sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est l'euro sont comptabilisées au cours de clôture, et les pertes et gains de change latents sont immédiatement comptabilisés en résultat financier.

Les écarts de conversion sur avances long terme consenties à la société FSP-one Inc. par les autres sociétés du Groupe constituent en substance une augmentation de l'investissement net du Groupe dans cette entreprise étrangère et sont donc inscrits dans les capitaux propres consolidés.

### 1.4.4. Stocks

Les stocks de matières premières, précieuses ou non, sont valorisés en « FIFO ».

Les travaux en cours et les produits finis sont évalués au coût de production comprenant les coûts d'acquisition des matières premières consommées et les charges directes et indirectes de production, conformément aux principes communément admis pas la norme IAS 2. Ce coût de production prend en compte un niveau normal d'activité de l'outil de production. En cas de sous activité, les calculs ne sont pas établis sur une utilisation effective mais normative de cet outil.

Les stocks sont dépréciés de manière à les évaluer au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Les stocks de déchets sont comptabilisés à leur valeur nette de réalisation à la date de clôture.

### 1.4.5. Immobilisations corporelles

A l'exception du terrain et des bâtiments d'Annecy de Thermocompact réévalués dans le cadre d'IFRS 1, les immobilisations corporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti (comptabilisation au coût historique diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles).

Seul le bâtiment a fait l'objet d'une approche par composant. La nature des équipements industriels utilisés dans le Groupe ne requiert pas leur éclatement par composants.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués. Ces contrats de location financement sont comptabilisés au plus bas de la juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location à la date de commencement du contrat. Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La politique d'amortissement des biens inscrits à l'actif faisant l'objet d'un contrat de location financement est similaire à celle appliquée pour les immobilisations corporelles.

Les contrats de location pour lesquels une partie significative des risques et avantages inhérents à la propriété est effectivement conservée par le bailleur sont classés en contrat de location simple.

Les paiements effectués au regard des contrats de cette nature sont comptabilisés en charges de la période dans le compte de résultat.



Les durées d'utilité des différentes catégories d'immobilisations sur lesquelles s'appuie le calcul des amortissements sont les suivantes :

Constructions	30 à 40 ans
Agencements	10 ans
Matériel et outillage	7 à 15 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier, matériel de bureau	5 à 10 ans

#### 1.4.6. Actifs financiers

Ce poste regroupe les dépôts et cautionnements, ainsi que les titres de participation des sociétés non consolidées. Au 31 décembre 2012, le Groupe ne détient aucun titre de société hors groupe.

#### 1.4.7. Immobilisations incorporelles et goodwill

##### Logiciels

Les logiciels acquis par le Groupe sont comptabilisés à hauteur des coûts encourus pour les acquérir. Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité estimée entre 5 et 10 ans. Les coûts associés à leur maintien en fonctionnement sont comptabilisés en charges.

##### Concessions de terrains

Au Vietnam, malgré l'impossibilité d'acquérir un terrain, les investisseurs étrangers peuvent obtenir un droit d'utilisation du sol à des fins économiques grâce à la Land Law de 1987. Le contrat signé par la filiale lui octroie ce droit pour 49 ans. Ce droit s'analyse comme une concession, enregistrée par conséquent en immobilisations incorporelles et amortie sur la durée du contrat.

##### Frais de recherche et développement

Selon la norme IAS 38, les coûts de développement doivent être comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis sur leur durée d'utilité, s'ils respectent certains critères.

Les coûts de développement comptabilisés en immobilisations incorporelles sont amortis à compter de la date à laquelle l'actif est prêt à être mis en service, de façon linéaire sur la durée d'utilité de l'actif, celle-ci ne dépassant pas cinq ans. Conformément à IAS 36, les coûts de développement portés à l'actif et non encore amortis sont soumis à un test annuel de dépréciation.

Conformément à la possibilité offerte par la norme IAS 20, le crédit d'impôt recherche associé aux projets de développement immobilisés est comptabilisé en produits différés, celui relatif aux charges de recherche est déduit desdites charges. La quote-part du crédit impôt recherche inscrit en produit différés est comptabilisée en produits sur la durée d'utilité de l'actif.

Les frais de recherche ne répondant pas aux critères de la norme IAS 38, sont comptabilisés en charges pour un montant indiqué au § 5.6.

##### Goodwill

Le poste « goodwill » regroupe les fonds de commerce et les écarts d'acquisition.

Lors de la première consolidation d'une filiale, le groupe dégage un écart d'acquisition correspondant à l'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis à la date de participation. Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur, majoré des coûts directement imputables à l'acquisition.

Rappelons que lors de la première application des normes IFRS, le Groupe avait choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

#### 1.4.8. Dépréciation des goodwill et autres actifs immobilisés

En application de la norme IAS 36, la société effectue des tests de dépréciation de ses goodwill et de ses coûts de développement non encore amortis à chaque clôture annuelle (ou plus fréquemment en cas d'indication de perte de valeur) et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur pour les autres actifs immobilisés.

En cas d'identification de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient fait l'objet d'une estimation selon les modalités décrites ci-dessous.

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité. L'estimation de la valeur d'utilité se fonde sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut pas excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill n'est pas réversible.

#### 1.4.9. Capital et réserves

Les dividendes sont comptabilisés en dettes dans la période où ils ont été approuvés par l'assemblée générale.

Les titres auto-détenus, dans le cadre de l'animation du titre par le contrat de liquidité sont imputés en diminution des capitaux propres, tout comme les plus ou moins values de cession de ces titres auto-détenus, ainsi que les éventuels profits ou pertes comptabilisés au titre de la dépréciation, qui sont donc sans effet sur le compte de résultat IFRS.

#### 1.4.10. Dettes financières

Les emprunts portant intérêt sont comptabilisés à leur valeur nominale d'origine, diminuée des coûts liés à l'emprunt, puis ultérieurement maintenus à leur coût amorti.

La part remboursable à moins d'un an est classée en « Dette financière courante ».

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés, le cas échéant, à leur juste valeur. Les profits ou pertes latents qui en découlent sont comptabilisés en fonction de la nature de la couverture de l'élément couvert.

Lorsque les instruments financiers dérivés couvrent l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'un engagement ferme ou d'une transaction prévue, le profit latent ou la perte latente sur la partie de l'instrument financier que l'on détermine être une couverture efficace est comptabilisé directement en capitaux propres.

La partie de la couverture estimée inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat. Les autres profits ou pertes résiduels sur les instruments de couverture sont inclus en résultat.

A fin 2012, le Groupe n'a pas de couverture de taux.

En terme de couverture de change, lorsque le Groupe souscrit des contrats de vente à terme, ils donnent lieu à la comptabilisation décrite ci-dessus.

#### 1.4.11. Dettes fournisseurs et autres dettes

Les dettes commerciales et les autres dettes sont enregistrées à leur coût historique.

#### 1.4.12. Impôts différés

Les comptes consolidés tiennent compte des impositions différées résultant :

- des différences temporaires issues des déclarations fiscales,
- des écritures spécifiques à la consolidation.

Les impôts différés sont calculés pour chaque entité, sur la base d'une analyse bilanciale, pour les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs renseignés au bilan comptable et leur base fiscale correspondante.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. L'horizon de temps retenu pour l'estimation des bénéfices futurs est de 5 ans. Ces prévisions et hypothèses sont revues chaque année et ont été établies à fin 2012 en tenant compte du contexte conjoncturel.

Concernant la société HWA, aucun impôt différé actif n'a été reconnu sur cet exercice. La filiale bénéficie de l'exonération de taxe sur les trois premières années bénéficiaires, à partir de 2013, HWA bénéficiera d'un taux réduit à 7,5%.

#### 1.4.13. Avantages au personnel

##### Engagements de retraite

Les sociétés françaises du Groupe financent les régimes de retraite par le versement de cotisations à des organismes extérieurs. Il s'agit donc de régimes dits à cotisations définies pour lesquels le Groupe est définitivement exonéré d'appel de fonds complémentaires.

Echappe à cette modalité le versement de l'indemnité de départ retraite, régime à prestations définies, dont le montant versé dépend du salaire, de l'ancienneté et de la catégorie professionnelle du salarié au moment de son départ en retraite.

Le calcul de la provision pour indemnités de départ en retraite, pour les sociétés françaises, est effectué conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel », par le service financier de Thermocompact.

Conformément aux possibilités offertes par IAS 19, le Groupe a décidé de constater chaque année dans le résultat de l'exercice les écarts actuariels relatifs aux engagements de retraite.

La provision est calculée selon une méthode rétrospective (en fonction des droits acquis à cette date) en tenant compte des hypothèses actuarielles suivantes :

- l'âge de départ en retraite,
- la rotation du personnel,
- la mortalité,
- l'augmentation des salaires,
- le taux d'actualisation.

Chaque année les mesures législatives, et notamment celles qui figurent dans les lois sur le financement de la sécurité sociale sont analysées pour étudier leur impact sur le calcul de la provision pour indemnités de départ en retraite.

La provision est comptabilisée sous déduction de la juste valeur des actifs du régime qui couvrent, le cas échéant, ces engagements (fonds d'assurance).

La seule obligation de la filiale américaine contractée avec ses salariés en matière de retraite consiste en un engagement d'abondement jusqu'à un maximum de 2% des salaires sur les versements effectués par les salariés dans le cadre d'un régime « 401K » : ce régime est un régime à cotisations définies.

##### Médailles du travail

Les gratifications données lors de l'attribution des médailles du travail sont provisionnées dans les comptes. Les hypothèses actuarielles retenues sont identiques à celles des engagements de retraite.

##### Plan d'intéressement et de primes

Le Groupe comptabilise un passif et une charge au titre des intéressements et primes dans le cadre des obligations juridiques ou des pratiques passées générant une obligation implicite.

#### 1.4.14. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources.

#### 1.4.15. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les activités abandonnées ou en cours de cession seraient comptabilisées selon la norme IFRS 5, si tel était le cas.

#### 1.4.16. Chiffre d'affaires et autres produits

Les produits provenant de la vente de biens sont enregistrés en chiffre d'affaires lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

Les autres produits comprennent essentiellement une vente de récupération de métaux précieux.

#### 1.4.17. Information sectorielle

Conformément au suivi managérial, l'activité est analysée en fonction du type de produits et de leur commercialisation, à savoir : d'une part les « fils et torons » conçus, fabriqués et commercialisés par le groupe ; d'autre part le « revêtement technologique » appliqué sur un substrat fourni par les clients.

Par ailleurs le chiffre d'affaires par zone géographique est publié afin d'illustrer le caractère international de l'activité.

#### 1.5. Événements postérieurs à la clôture

Néant.

### 2. Périmètre de consolidation

Toutes les sociétés ci dessous – dont Thermocompact détient directement ou indirectement plus de 50%- sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale :

- **Hi-Tech Wires Asia (HWA)**, SARL de droit vietnamien, dont le siège social est à Binh Duong, détenue à 99,97 % par Thermocompact et 0,03 % par FSP-one.
- **FSP-one SAS**, de droit français, dont le siège social est à Pont de Chéruy (38), détenue à 95 % par Thermocompact.
- **FSP-one Inc.**, dont le siège social est à Plainville (USA), détenue à 100 % par FSP-one SAS.

Désignation	Société de droit	% d'intérêt	% de contrôle
Thermocompact	Français	Consolidante	Consolidante
HWA	Vietnamien	99.99%	99.99%
FSP-one SAS	Français	95%	95%
FSP-one Inc.	Américain	95%	95%

### 3. Comparabilité des comptes

Aucun changement de méthode comptable n'étant intervenu, les comptes sont parfaitement comparables quant à leur méthode de comptabilisation.

### 4. Détail des postes du compte de résultat

#### 4.1. Descriptif des activités

La gestion du Groupe s'articule autour de deux segments d'activité :

##### Le revêtement technologique

Cette technologie consiste à venir déposer une fine couche de métal - souvent précieux - par procédé électrolytique ou chimique sur des pièces industrielles. Appliqué de façon totale ou sélective, ce processus permet de modifier les propriétés du métal de base et ainsi d'optimiser le fonctionnement des pièces traitées. Les pièces à revêtir sont généralement fournies par les clients. Il s'agit donc d'une relation partenariale de type sous-traitance.

#### Les fils et torons

Le groupe, selon la même technologie de galvanoplastie, revêt, tréfile et toronne des fils à base de cuivre, laiton, argent ou autres alliages utilisés dans des marchés aussi divers que les machines d'usinage par micro - étincelage, la fabrication de câbles de haute technologie pour l'aéronautique, les télécommunications, les câbles chauffants, la passementerie, les cordes de guitare etc.

#### 4.2. Chiffre d'affaires par secteur d'activité et par zone géographique

Par secteur d'activité	2012	2011
Fils & Torons	61 172	65 146
Revêtement Technologique	11 214	12 764
	72 386	77 910

Par zone géographique	2012	Répartition 2012	2012/2011	2011	Répartition 2011
France	24 646	34%	-8%	26 977	35%
Union Européenne	20 490	28%	-13%	23 505	30%
Etats-Unis	13 788	19%	-	13 854	18%
Asie	9 356	13%	+7%	8 767	11%
Reste du monde	4 106	6%	-15%	4 807	6%

#### 4.3. Résultat opérationnel courant par secteur d'activité

	2012	% CA	2011	% CA
Fils & Torons	4 912	8.0%	5 172	7,9%
Revêtement Technologique	817	7.3%	1 001	7,8%
<b>ROC</b>	<b>5 729</b>	<b>7.9%</b>	<b>6 173</b>	<b>7,9%</b>
<b>EBITDA</b>	<b>8 026</b>	<b>11.1%</b>	<b>8 055</b>	<b>10,3%</b>

#### 4.4. Coût de l'endettement financier net

Les produits de trésorerie s'élèvent à 2 milliers d'euros, correspondant à des placements court terme.

Les charges financières continuent de baisser légèrement par rapport à l'exercice précédent, du fait du désendettement, de recours restant limité aux crédits court terme et des emprunts 2011 à taux bonifiés.

Les principaux postes composant les 299 milliers d'euros d'intérêts sont :

- les intérêts bancaires sur emprunts à moyen terme : 170 milliers d'euros
- les intérêts sur endettement court terme : 65 milliers d'euros
- les intérêts sur financement crédit-bail : 63 milliers d'euros.

#### 4.5. Autres produits et charges financiers

Ces postes enregistrent les écarts de change réalisés ou latents. Les écarts de change réalisés s'entendent entre les montants payés et facturés. Les valeurs latentes reflètent l'écart de valorisation des créances et dettes en devises entre leurs valeurs d'enregistrement et leurs valeurs en cours de clôture. L'exercice se solde par un résultat de change négatif de - 171 milliers d'euros.

#### 4.6. Réconciliation de la charge d'impôt

La charge d'impôt de l'exercice, soit 1 200 milliers d'euros, se décompose en :

- Une charge d'impôt exigible de 1 167 milliers d'euros
- Une charge d'impôt différé de 33 milliers d'euros.

Résultat consolidé	4 072	
Impôt théorique	33,33%	-1 757

Contribution sociale	-5
Réintégrations permanentes	135
Écarts de taux d'imposition Vietnam 0%, USA 43,5%	431
Régularisation exercice précédent	-12
Divers	8
<b>Charge d'impôt constatée</b>	<b>-1 200</b>

Les sociétés Thermocompact et FSP-one SAS sont intégrées fiscalement, générant un gain d'intégration fiscale de 8 milliers d'euros.

#### 4.7. Résultat par action en euros

	2012	2011
Nombre d'actions en circulation à la clôture	1 541 471	1 542 049
Résultat opérationnel courant	5 728 535	6 173 121
Résultat net consolidé (part du Groupe)	3 991 773	3 941 523
Résultat net de l'ensemble consolidé	4 071 900	4 035 576
Résultat opérationnel consolidé par action	3,71 €	4,00 €
Résultat net consolidé et résultat net consolidé dilué par action (part du Groupe)	2,58 €	2,56 €
Résultat net consolidé et résultat net consolidé dilué par action (de l'ensemble consolidé)	2,64 €	2,62 €
Dividende ordinaire par action *	1,30 €	0,80 €

\* Dividende proposé à l'assemblée générale statuant sur les comptes 2012.

Au 31 décembre 2012, la société détient 3 384 de ses titres dans le cadre du contrat de liquidité, la moyenne sur l'année étant de 3 899 titres.

#### 4.8. Effectif

	Effectif moyen 2012	Opérateurs	Techniciens et employés	Ingénieurs et cadres	Effectif moyen 2011
Fils & Torons	199	119	51	29	197
Revêtement Technologique	48	25	14	9	48
	247	144	65	38	244

Le recours au personnel intérimaire sur l'exercice équivaut à 22 personnes contre 29 en 2011.

#### 4.9. Rémunération des mandataires sociaux

4.9.1 Rémunération des mandataires sociaux :

Au titre des salaires et avantages en nature : Néant \*

*\*Monsieur Mollard n'est pas rémunéré par Thermocompact mais l'était jusqu'à fin Novembre 2012 par la société SOFIL. Sa prestation est incluse dans la refacturation à Thermocompact dans le cadre du contrat de services liant les sociétés Thermocompact et Sofil, comme indiqué dans la note 6.3. ; contrat remplacé par la convention avec Thermo Technologies à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2012.*

4.9.2 Rémunération des mandataires sociaux

Le conseil d'administration du 24 janvier 2013 a décidé de maintenir au titre de l'exercice 2012, le niveau des jetons de présence à 37 000 euros comme l'exercice précédent.

## 5. Détail des postes du compte de bilan

### 5.1. Trésorerie

Les liquidités s'élevaient à 1 848 milliers d'euros à la clôture contre 2 269 milliers d'euros à l'ouverture de l'exercice.

### 5.2. Créances clients et comptes rattachés

Par activité	2012	2011
Fils & Torons	7 263	7 895
Revêtement Technologique	2 422	2 511
Revêtement de surface cédé & divers		
<b>Brut</b>	<b>9 685</b>	<b>10 406</b>
Fils & Torons	195	196
Revêtement Technologique	66	65
Revêtement de surface cédé	0	0
<b>Dépréciations</b>	<b>261</b>	<b>261</b>
Fils & Torons	7 067	7 699
Revêtement Technologique	2 356	2 446
<b>Montant net</b>	<b>9 423</b>	<b>10 145</b>

En application de la recommandation 2012-02 de l'ANC sur le recentrage de l'annexe sur les informations pertinentes, l'échéancier détaillé des créances a été supprimé, le délai clients se situant entre 30 et 75 jours, sans constatation de défaut sur l'exercice.

### 5.3. Stocks

Par nature	2012	2011
Matières premières et autres approvisionnements		
Fils & torons	3 829	3 592
Revêtement de surface	1 797	1 664
Sous total	5 626	5 256
Produits finis et en cours		
Fils et torons	5 076	5 605
Revêtement de surface		
Sous total	5 076	5 605
Dépréciations		
Fils & torons		- 6
Revêtement technologique		
<b>Montant net</b>	<b>10 702</b>	<b>10 855</b>

Par activité	2012	2011
Fils & torons	8 905	9 191
Revêtement technologique	1 797	1 664
<b>Montant net</b>	<b>10 702</b>	<b>10 855</b>

### 5.4. Autres actifs courants

Par nature	2012	2011
Emballages consignés	23	32
Personnel & charges sociales	16	59
Etat TVA	365	361
Etat subventions & produits à recevoir	20	37
Débiteurs & créditeurs divers	1	4
Avances et acomptes et avoirs à obtenir		73
Charges constatées d'avance	161	373
<b>Total</b>	<b>586</b>	<b>939</b>

Les échéances de ces actifs sont inférieures à 3 mois.

La baisse des charges constatées d'avance s'explique par un changement de périodicité des contrats d'assurance.

### 5.5. Immobilisations corporelles

Valeurs Brutes	Terrain, Bâtiments & Agencements	Matériel & divers	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	9 937	25 596	<b>35 533</b>
Acquisitions 2012	794	2 459	<b>3 253</b>
Virements compte à compte	241	-241	<b>0</b>
Cessions et mises hors service		-526	<b>-526</b>
Ecart de conversion	-11	-74	<b>-85</b>
<b>Valeurs brutes fin de période</b>	<b>10 961</b>	<b>27 214</b>	<b>38 175</b>

Les investissements correspondent au plan d'augmentation de capacité, et de productivité des deux sites de production français, et au transfert d'équipements rendus disponibles sur le Vietnam.

Amortissements	Terrain, Bâtiments & Agencements	Matériel & divers	Total
Amortissements à l'ouverture	4 710	16 599	<b>21 309</b>
Dotations de la période (2012)	598	1 486	<b>2 084</b>
Cessions et mises hors service	0	-556	<b>- 556</b>
Ecart de conversion	- 3	-29	<b>-32</b>
Cumul amortissements fin de période	5 305	17 500	<b>22 805</b>
<b>Valeurs Nettes</b>	<b>5 656</b>	<b>9 714</b>	<b>15 370</b>

Par activité	2012	2011
Fils & torons	12 728	11 275
Revêtement technologique	2 642	2 950
<b>Montant net</b>	<b>15 370</b>	<b>14 224</b>

## 5.6. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent :

- ✚ à la concession d'utilisation du sol au Vietnam. Cette concession s'amortit sur 49 ans.
  - ✚ aux logiciels achetés au sein du Groupe.
  - ✚ aux brevets acquis à des tiers.
  - ✚ aux projets d'études développés au sein des entreprises françaises et débouchant notamment sur des prises de brevets. Les projets n'ayant pas atteint encore leur stade d'industrialisation ne sont pas amortis. Ils le seront sur la durée d'utilité des différents projets. Pour des raisons de confidentialité, les brevets n'ayant pas tous été déposés, les sujets ne sont pas listés dans le rapport, ils concernent, dans leur majorité, l'activité « Fils & Torons ».
- Les dépenses totales de recherche et développement se sont élevées à 1 445 milliers d'euros dont 815 milliers figurent en charges opérationnelles, 203 milliers d'euros ont été activés en immobilisations incorporelles et 427 milliers d'euros compensés par le crédit d'impôt recherche.

Valeurs Brutes	Concession terrain	Logiciels	Brevets	Frais de développement	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	320	579		340	<b>1 239</b>
Acquisitions / Création (2012)		29	1 656	203	1 888
Cessions et mises hors service					
Ecart de conversion	-5	-1			-6
<b>Valeurs brutes fin de période</b>	<b>315</b>	<b>607</b>	<b>1 656</b>	<b>543</b>	<b>3 121</b>

Amortissements	Concession terrain	Logiciels	Brevets	Frais de développement	Total
Amortissements à l'ouverture	32	410		81	<b>523</b>
Dotations de la période	6	41	137	55	239
Cessions et mises hors service					
Ecart de conversion	-1	0			-2
Cumul amortissements fin de période	37	451	137	136	<b>761</b>
<b>Valeurs Nettes</b>	<b>278</b>	<b>156</b>	<b>1 519</b>	<b>407</b>	<b>2 360</b>

## 5.7. Goodwill

Le Goodwill s'élève, fin d'exercice, à 2 021 milliers d'euros. Une quote-part de ce montant étant valorisée à l'origine en devise, une variation de 6 milliers d'euros a été enregistrée sur l'exercice sur la ligne « Ecart de conversion ».

Le goodwill se répartit par UGT de la façon suivante :

En milliers d'euros	Valeur à la clôture
Fils et torons	1 948
Revêtement technologique	73
<b>Total</b>	<b>2 021</b>

Des tests de dépréciation sont effectués sur ces différents actifs. Les hypothèses retenues pour ces calculs sont les suivantes :

- ◆ un taux sans risque de 2,58%,
- ◆ une prime de risque de 7,24%,
- ◆ un bêta désendetté de 1,25,
- ◆ un taux de croissance à l'infini de 1.

Sur ces bases et compte tenu de la structure financière retenue, le taux d'actualisation utilisé pour réaliser les tests de dépréciation est de 11 %, contre 8.75 % en 2011.

Les taux d'actualisation utilisés sont des taux après impôts appliqués à des flux de trésorerie après impôts. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés.

Les données prévisionnelles retenues pour ces tests ont été élaborées, sur une période de 5 ans, sur la base du budget 2013 puis d'une évolution prenant en compte le business plan des activités courantes, approuvés par la direction.

L'hypothèse moyenne de croissance du chiffre d'affaires sur la période 2013 / 2016 est de +2% sur les fils et torons et 4% sur le revêtement. L'absence de progression de chiffre d'affaires sur cette période ne remettrait pas en cause la conclusion des tests de dépréciation.

De même, la variation du taux d'actualisation de plus ou moins 1 point serait sans incidence sur les conclusions des tests de dépréciation, conduisant à ne pas constater de dépréciation sur le goodwill.

Le management estime qu'aucune modification raisonnablement possible des hypothèses clés utilisées pour le calcul de la valeur recouvrable ne pourrait conduire à ce que la valeur comptable de l'UGT soit significativement supérieure à sa valeur recouvrable.

## 5.8. Endettement

Dettes financières	Capital restant dû au 31 décembre 2011	Nouveaux emprunts	Remboursements sur l'exercice	Capital restant dû au 31 décembre 2012	Dont part < 1 an	Part > 1 an et < 5 ans	Part > 5 ans
Endettement bancaire Moyen terme	4 086	1 875	2 242	3 719	1 372	2 327	20
Endettement crédit-bail	1 364	285	404	1 245	388	857	
Endettement divers	2 130			2 130	164	1704	262
Concours bancaires court terme	1 460	632		632	632		
Intérêts courus	0	1		1	1		
Instruments financiers	21		21				
Endettement	9 061			7 727	2 557	4 888	282
<b>Liquidités</b>	2 269			1 848			
<b>Endettement net</b>	<b>6 792</b>			<b>5 879</b>			

### a) Structure de l'endettement

Les emprunts et dettes financières, à moyen terme à l'origine, sont détaillés par nature de taux dans le tableau ci-dessous. L'intégralité de la dette a été contractée en euros.

	Total	Taux variables	Taux fixes
<u>Moyen terme</u>			
Endettement bancaire moyen terme	3 719	640	3 079
Endettement en crédit-bail	1 245		1 245
Endettement divers (Oseo)	2 130		2 130
<b>Total</b>	<b>7 094</b>	<b>640</b>	<b>6 454</b>

A noter que sur les 2,1 M d'euros d'emprunt divers « à taux fixe », 1 M d'euros bénéficie d'un taux zéro et 0,6 M d'euros d'un taux bonifié.

### b) Information sur les clauses d'exigibilité

Comme indiqué précédemment, il ne reste qu'une échéance de 78 milliers d'euros à fin mars 2013 soumis au respect des covenants financiers suivants :

	Covenant	Ratio au 31/12/12	Rappel fin 31/12/11
Ratio de gearing (Dettes financières nettes consolidées /Capitaux propres consolidés)	< 1	0,25	0,32
Ratio de leverage financier (Dettes financières consolidées/Excédent brut d'exploitation consolidé)	< 3	0,73	0,84

Au 31 décembre 2012, le groupe respecte donc largement ces covenants.

### c) Information sur les lignes de crédits autorisées

Au 31 décembre le groupe bénéficiait de 7,2 M€ d'autorisations de crédit. Le réaménagement du pool bancaire lié au changement ne devrait pas avoir de conséquences significatives sur le montant de ces lignes.

## 5.9. Fournisseurs

Répartition par activité	2012	2011
Fils & Torons	5 318	6 297
Revêtement Technologique	1 646	1 106
Investissements	712	
<b>Total</b>	<b>7 676</b>	<b>7 403</b>

Les fournisseurs sont payés dans un délai allant de 10 à 75 jours, la moyenne mensuelle pour le groupe s'est établie à 49 jours en 2012.

## 5.10. Autres passifs courants

	2012	2011
Personnel & charges sociales	2 472	2 669
Etat	300	242
Produits constatés d'avance (CIR sur projets de développement)	139	113
Créditeurs divers	45	74
<b>Total</b>	<b>2 956</b>	<b>3 098</b>

## 5.11. Impôts différés

Base	2012	2011
Sur différences temporaires issues des déclarations fiscales françaises et US	1 276	1 311
Sur retraitements de consolidation		
♦ Crédit-bail	- 506	- 420
♦ Amortissements dérogatoires	-1 162	- 1 319
♦ Autres retraitements immobilisations	- 142	- 123
♦ Coûts de développement activés	- 407	- 260
♦ Instruments financiers	0	21
♦ Auto contrôle	46	18
♦ Marges intragroupe	41	58
Total retraitements	- 2 130	-2 025
Solde base de calcul des impôts différés	854	714
Taux : 33,33 % (France) - 43,5% (US)		
Impôt différé passif décomposé selon les entités fiscalement indépendantes en		232
♦ Impôts différés à l'actif		54
♦ Impôts différés au passif	290	286

Aucun impôt différé n'est comptabilisé au titre de HWA, HWA n'étant pas imposable pendant 3 exercices, les déficits antérieurs ne sont pas imputables.

## 5.12. Provisions non courantes

	2012	2011
Litige clients	42	54
Indemnités de départ en retraite	563	406
Médailles du travail	60	56
Litiges prud'homal	8	
<b>Total</b>	<b>673</b>	<b>516</b>

La décomposition des mouvements de provision sur l'IDR figure ci-dessous.

### Hypothèses actuarielles concernant les engagements de retraite

	2012	2011
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Evolution des salaires	2%	2%
Taux de charges sociales	46%	46%
Table de mortalité	TPRV93	TPRV93
Taux d'actualisation	2.60 %	3,58 %
Taux variable de rendement des actifs financiers	3,7 %	3,7 %

### Evolution de la provision pour indemnités de départ en retraite

	2012	2011
<b>Dette actuarielle à l'ouverture</b>	<b>503</b>	<b>414</b>
Coûts des services passés	56	61
Montants versés au titre de départ en retraite	-3	-21
Reprise provision personnel plus à l'effectif	-6	-12
Gains/pertes actuariels	82	60
<b>Dette actuarielle à la clôture (A)</b>	<b>632</b>	<b>503</b>
<b>Juste valeur des actifs à l'ouverture</b>	<b>96</b>	<b>118</b>
Versements effectués	0	0
Prestations remboursées (départs en retraite)	-29	-25
Rendements des actifs	2	4
<b>Juste valeur des actifs à la clôture (B)</b>	<b>69</b>	<b>96</b>
<b>Provision à la clôture (A) - (B)</b>	<b>563</b>	<b>407</b>
Coûts des services passés	-56	-61
Gains/pertes actuariels		-60
Rendements des actifs	2	4
<b>Charge de l'exercice</b>	<b>-54</b>	<b>-117</b>

## 5.13. Répartition du capital social et des droits de vote

	Nombre de titres				Droits de votes			
	31-déc-12		31-déc-11		31-déc-12		31-déc-11	
Banque Populaire Développement			423 738				647 767	
Sofil			306 856				611 256	
Famille Mollard / Cornier	3 640		103 191		7 280		191 886	
Thermo Technologies	989 207				989 207			
<b>Actionnaires historiques</b>	<b>992 847</b>	<b>64%</b>	<b>833 785</b>	<b>54%</b>	<b>996 487</b>	<b>64%</b>	<b>1 450 909</b>	<b>67%</b>
Alto-Invest	191 612		192 460		191 612		192 460	
Inocap	0		97 875				97 875	
FCP Innovation	191 612	12%	290 335	19%	191 612	12%	290 335	13%
Public	360 396	23%	420 735	27%	361 504	23%	425 303	20%
<b>Total général</b>	<b>1 544 855</b>	<b>100%</b>	<b>1 544 855</b>	<b>100%</b>	<b>1 549 603</b>	<b>100%</b>	<b>2 166 547</b>	<b>100%</b>
Auto détention	3 384		2 806		3 384		2 806	
Corrigé de l'auto détention	1 541 471		1 542 049		1 546 219		2 163 741	

POST OPAS fin février 2013	Nombre de titres		Droits de votes	
	Thermo Technologies	1 219 229	79%	1 219 229
FCPI Alto-Invest	191 612	12%	191 612	12%
Public	134 014	9%	134 374	9%
<b>Total général</b>	<b>1 544 855</b>	<b>100%</b>	<b>1 545 215</b>	<b>100%</b>

## 6. Informations complémentaires

### 6.1. Engagements hors bilan

#### 6.1.1 Suretés

Description de l'engagement	A la clôture	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Nantissement des équipements financés en crédit-bail	1 245	388	857	-
Hypothèque sur bâtiments en garantie des emprunts moyen terme	925	722	203	-
Nantissement des équipements financés par emprunt	243	100	143	-
Nantissement fonds de commerce	1 072	251	821	-

En outre, les lignes court terme font l'objet d'un nantissement des fonds de commerce.



### 6.1.2 Autres engagements hors bilan

Les engagements en matière de droit à la formation au titre du droit individuel figurent dans le RSE.

L'impact des dispositions législatives sur les installations classées énoncées dans le RSE seront chiffrées courant 2013, les obligations précises restant à ce jour à clarifier.

### 6.2. Honoraires des commissaires aux comptes

Au titre du groupe, le montant des honoraires de commissariat aux comptes pour l'exercice 2012 s'élève à 78 275 € dont 61 632 € pour les sociétés françaises et 16 643 € pour les sociétés étrangères.

### 6.3. Transactions avec des parties liées

Entre les différentes sociétés du Groupe, les échanges sont à caractère commercial.

De janvier à Novembre a existé un contrat de services entre la société SOFIL appartenant aux dirigeants de Thermocompact et les sociétés du Groupe, concernant la refacturation au temps passé des prestations de la direction générale, des services financiers, ressources humaines et communication. A partir du 1<sup>er</sup> décembre ce contrat a été substitué à un contrat identique dans l'esprit, avec la société Thermo Technologies, holding animatrice du groupe.

Les montants facturés par SOFIL et Thermo Technologies aux différentes sociétés du Groupe se sont élevés à 603 milliers d'euros pour l'exercice 2012 (contre 583 milliers d'euros en 2011).

### 6.4. Politique et process mis en œuvre par l'entité dans la gestion du capital

Les distributions de dividendes sont décidées chaque année en fonction des résultats du groupe.

Thermocompact gère son capital en utilisant les ratios suivants :

- Le ratio de « Gearing » qui correspond au rapport des dettes financières nettes consolidées sur les capitaux propres consolidés.

Ce ratio est de 0,25 à fin décembre 2012.

Le groupe s'est fixé l'objectif de maintenir un ratio de gearing inférieur à 1.

- Le ratio de « Leverage » qui est égal aux dettes financières nettes consolidées sur l'excédent brut d'exploitation.

Ce ratio est de 0,73 à fin décembre 2012, l'objectif étant un ratio <3, la situation financière reste saine et solide.

Il convient en outre de préciser que la société Thermocompact consolide notamment des sociétés françaises dont les comptes sociaux présentent des capitaux propres au moins égaux à la moitié du capital social au 31 décembre 2012, conformément à la législation française.

## 7. Gestion des risques

Dans le cadre de ses activités, le Groupe THERMOCOMPACT est confronté à un certain nombre de risques dont une revue, non exhaustive mais la plus complète possible, est faite ci-après :

### Risques de marché

- Risque lié à la propriété intellectuelle

Les marchés des fils, électroérosion et Saw-Wire, sont historiquement protégés par un nombre important de brevets donnant lieu à des litiges fréquents entre concurrents.

Vu la charge financière de maintien des brevets, la société a l'usage de les abandonner après quelques années s'ils ne sont pas exploités.

Au 31 décembre 2012, le groupe détient neuf brevets déposés pour la plupart dans tous les pays européens, les Etats unis, le Japon, Taiwan, l'Inde ; l'un subit une action en opposition initiée en novembre 2011, un autre a subi la même procédure post clôture. Ces deux dossiers sont en cours d'analyse par les organismes compétents.

Des brevets sont en cours de dépôt conjoint avec le CEA

Par ailleurs Thermocompact a acquis durant cet exercice, un brevet que la société exploitait jusqu'à présent sous licence non exclusive.

- Risque sur matières premières et prix

Les matières premières principalement utilisées dans nos processus de fabrication sont des matières soumises à des fluctuations de cours (l'or, l'argent, le rhodium, le palladium, le cuivre, le nickel, le laiton et le zinc). Pour toutes ces matières achetées, le Groupe dispose au minimum de deux sources d'approvisionnement possibles.

Les coûts d'achat de ces matières peuvent fluctuer de façon importante. Le risque réside donc en la capacité pour le Groupe à répercuter ces variations dans les prix de vente. Pour l'ensemble des activités du groupe, les prix de vente clients sont indexés sur le cours des matières. L'exposition du Groupe ne dépend donc que du délai de stockage et de fabrication.

- Risque de change

Le Groupe n'est exposé que vis-à-vis du dollar, sous deux aspects :

a) Le risque de conversion de la filiale américaine : les bilans et comptes de résultat de la filiale, initialement comptabilisés en dollars, sont convertis en euros pour les besoins de la consolidation.

Or, la variation de change de l'euro contre dollar modifie la valeur des actifs, passifs, produits et charges, même si leurs valeurs restent inchangées dans la devise d'origine.

Ce risque n'est pas couvert du fait du caractère long terme de l'investissement dans la filiale américaine.

L'écart de conversion est comptabilisé au bilan dans les capitaux propres.

b) Le risque d'exposition commerciale concerne les ventes faites aux Etats-Unis et en Asie depuis les usines françaises. L'ouverture de l'usine du Vietnam a réduit ce risque puisque les achats et les ventes se font en dollars ou sur des devises alignées.

En milliers de \$

Exposition du Groupe vis-à-vis du US dollar		
	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Actif		
• Disponibilités	1 766	1 741
• Clients	4 755	3 998
• Stocks	1 333	1 471
• Autres actifs courants	17	17
Passif		
• Fournisseurs	1513	710
• Autres passifs courants	135	143
Position nette	6 223	6 374

▪ Risque de taux

Le solde des emprunts moyen terme souscrits en taux variable s'élevé à 640 milliers d'euros. L'incidence d'une variation de taux est donc très limitée. Tous les emprunts souscrits sur l'exercice l'ont été à taux fixe.

▪ Risque de contrepartie

Il porterait potentiellement sur les comptes clients mais une diversification de notre encours sur 400 clients dont 25 représentent 60% du chiffre d'affaires consolidé, des conditions de paiement courtes, une assurance sur une partie de notre clientèle en minimisent l'impact.

Le risque dû à la prépondérance du groupe Agie-Charmilles s'est accru, depuis deux ans, par la politique de regroupement de ce distributeur sur sa filiale allemande pour la commercialisation sur toute l'Europe.

▪ Risque de liquidité

Outre l'endettement moyen terme, le Groupe disposait à la clôture d'autorisations de lignes de financement court terme auprès de ses différentes banques, à hauteur de 7,3 millions d'euros maximum. Certains emprunts comportent des clauses de covenant (cf. § 5.8). Au 31 décembre 2012, l'ensemble de ces clauses n'a trouvé à s'appliquer au 31 décembre 2012. La modification du pool bancaire suite au changement d'actionnariat ne devrait pas modifier ces autorisations de façon significative.

Risques opérationnels

▪ Risque industriel

La spécialisation des sites de production par activité, nécessaire à l'optimisation de la compétence des équipes et à la productivité, fait peser sur le Groupe un risque lié à l'arrêt accidentel d'une usine de fabrication. Les trois sociétés de fabrication disposent d'un gardiennage permanent, nuit et week end compris.

L'usine HWA qui produit certaines gammes proches de celles fabriquées dans les usines françaises permet quelques solutions de dépannage en cas d'arrêt total d'une usine.

De plus, toutes les sociétés du Groupe disposent d'un système d'alarme vers une société de surveillance extérieure qui permet en cas de sinistre de donner l'alerte dans un délai court.

▪ Risque environnemental

Conscient des spécificités de notre métier, requérant l'usage intensif de produits chimiques, de métaux (sous forme solide ou liquide), d'électricité, d'eau, ... nous apportons une attention toute particulière à ce sujet. C'est la raison pour laquelle la société THERMOCOMPACT a adopté la démarche ISO 14000 dès 2001 et a obtenu la certification en 2002.

Les risques opérationnels, tant industriels qu'environnementaux, sont couverts dans des programmes d'assurance groupe auprès d'assureurs de notoriété internationale.

Quatre programmes permettent la couverture des risques opérationnels :

- dommages et pertes d'exploitation : tous sites,
- responsabilité civile professionnelle : tous sites,
- responsabilité civile produits aéronautiques avec extension spatiale : FSP-one France et Etats-Unis,
- atteinte à l'environnement : site de Metz-Tessy et Pont de Chéry.

<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS</b>
--

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Thermocompact, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.2.1 aux états financiers consolidés qui décrit les nouvelles normes, amendements et interprétations que votre société a appliqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### **II - Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 1.2.1 aux états financiers consolidés expose les nouvelles normes, amendements et interprétations que votre société a appliqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné l'information donnée à ce titre dans la note 1.2.1 aux états financiers consolidés.
- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons également examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que les notes 1.4.7 et 5.6 aux états financiers consolidés fournissent une information appropriée.
- Votre société procède par ailleurs systématiquement, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des goodwill et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 1.4.8 et 5.7 aux états financiers consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en oeuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les données et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 1.4.8 et 5.7 donnent une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III – Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

*Fait à Annecy et Annecy-le-Vieux, le 5 avril 2013*

Les commissaires aux comptes

NICOLAS PEILLON

MAZARS : ALAIN CHAVANCE

**RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE  
CONTROLE INTERNE**

En application des dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, actualisé par la loi N° 2008-649 du 3 juillet 2008, et des recommandations de l'AMF en date du 9 février 2012, le présent rapport du président du conseil d'administration, a pour objet de rendre compte aux actionnaires :

- De la gouvernance de l'entreprise sur :
  - les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration au cours de l'exercice 2012,
  - l'étendue des pouvoirs du président du conseil d'administration et du directeur général,
  - les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux,
- Des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Le présent rapport a été approuvé, conformément à la loi N° 2008-649 du 3 juillet 2008, par le conseil du 4 avril 2013.

**A - LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

**I - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**1) COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La composition du conseil d'administration est actuellement la suivante :

Nom des administrateurs	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement	Date d'expiration des mandats	Proposition d'échéance faite à l'AG 2012
Jean-Claude CORNIER	5 décembre 1995	10 juin 2010	31 décembre 2012	31 décembre 2016
Gilles MOLLARD	5 décembre 1995	10 juin 2010	31 décembre 2012	31 décembre 2016
Bernard MOLLARD	5 décembre 1995	10 juin 2010	31 décembre 2013	31 décembre 2013
Chantal CORNIER	5 décembre 1995	10 juin 2010	31 décembre 2012	
NAXICAP PARTNERS	5 décembre 1995	10 juin 2010	31 décembre 2013	31 décembre 2013
SOFIL	8 septembre 1998	27 mai 2011	31 décembre 2014	31 décembre 2014
Michel MOGGIO	6 juin 2008		31 décembre 2013	31 décembre 2013
Amédée NICOLAS	4 juin 2010		31 décembre 2012	31 décembre 2016

La présidence est assurée par Monsieur Jean-Claude CORNIER.

Monsieur Cornier est né le 27 novembre 1943, à St Jeoire-en-Faucigny, Haute-Savoie.

Nombre de titres détenus : 1 par prêt de la part de Thermo Technologies.

Après une formation mécanique acquise au sein de l'ENH de Cluses, Monsieur Cornier débute sa carrière comme responsable d'un centre de rééducation professionnelle de 1966 à 1980 puis il assure successivement la direction des Ateliers de l'Arve et de la société SERCO.

De 1988 à 1992, il rejoint d'abord comme salarié puis comme associé la société Rode Stucky, devenu Jaeger régulation.

Dans le cadre d'un départ à la retraite programmée du précédent dirigeant, en 1992, il entre chez Thermocompact pour en prendre la direction. En 1995 il rachète les parts du propriétaire, puis pilote l'entrée au « second marché » en 1998 afin de financer le développement de la société.

Monsieur CORNIER exerce également les fonctions suivantes : Cogérant de la société SOFIL et cogérant de la société A Calexika. Il n'a pas exercé d'autres mandats lors des cinq exercices précédents.

Administrateurs :

- Monsieur Gilles MOLLARD : Directeur Général et administrateur, né le 21 août 1957.

Nombre de titres détenus : 1 par prêt de la part de Thermo Technologies.

Diplômé de l'Ecole Supérieure de l'Electronique de l'Ouest en 1981, Monsieur Mollard commence sa carrière en 1981 comme ingénieur au bureau d'études de la société Thomson, puis prend le poste de directeur de la fabrication chez HPF avant de rejoindre en 1989 la société Rode Stucky devenue Jaeger Régulation. De 1992 à 1995 il en assure la direction industrielle.

En 1995, il rejoint Monsieur Cornier à la direction collégiale de Thermocompact.

Monsieur Gilles MOLLARD exerce également les fonctions suivantes : Administrateur de la société STBMA, Cogérant de la société Sofil, Président de la société Sofimont, Administrateur de la société SECMH, Administrateur de la société SEMJ, Représentant permanent de SOFIMONT en tant que Président de la société Compagnie du Val Montjoie.

- Monsieur Bernard MOLLARD : Administrateur, né le 17 mai 1943,

Nombre de titres détenus : 1 par prêt de la part de Thermo Technologies.

Après une formation mécanique jusqu'au Bac technique puis Electromécanique acquise à l'Ecole Bréguet à Paris, il commence sa carrière à la C.E.M à Lyon, rejoint en 1969 la société Pomagalski SA à Grenoble comme responsable du service électrique. En 1974, il intègre la SECMH aux Contamines Montjoie comme directeur d'exploitation, et en devient le Président Directeur Général en 1982.

Monsieur Bernard Mollard exerce également les fonctions suivantes : Directeur Général de la société Sofimont, Président du conseil d'administration de la société SECMH, Administrateur de la société STBMA, Administrateur de la Banque Populaire des Alpes, Président de la société SASU EXPANSINVEST et A2D INVEST, Représentant permanent de la société S.E.C.M.H. à la SOGERA SAS, L, Représentant permanent de la société Compagnie du Val Montjoie, elle-même administrateur de la société SEMJ.

- Madame Chantal CORNIER : Administrateur, née le 10 janvier 1948,

Nombre de titres détenus : 1 par prêt de la part de Thermo Technologies.

Elle est également cogérant de la société A Calexika.

- La société NAXICAP Partners (dont le représentant permanent est Madame Stéphanie Nauwelaers) : Administrateur.

Nombre de titres détenus : 1 par prêt de la part de Thermo Technologies.

Début 2005, Madame Nauwelaers intègre Naxicap Partners Lyon après une première expérience de trois ans passée chez Natixis Capital et au département fusion acquisition du Crédit Lyonnais.

Madame Nauwelaers est aussi la représentante permanente de Naxicap au sein de conseil d'administration de la société Rave.

- Monsieur Amédée Nicolas : Administrateur indépendant, né le 30 décembre 1944

Nombre de titres détenus : 1 par prêt de la part de Thermo Technologies.

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, Monsieur Nicolas débute sa carrière dans l'audit bancaire, d'abord dans le corps de l'Inspection Générale de la Société Générale (1969) puis comme Contrôleur Général de la société Séquanaise de Banque (ex Groupe UAP). Il intègre ensuite la Lyonnaise de Banque comme Responsable de Secteur d'Exploitation (1975) puis comme Chargé d'Affaires à la Banque de Vizille (1985).

En 1991, il rejoint le Groupe des Banques Populaires en tant que Directeur Régional pour créer, à Lyon, la délégation dédiée à l'activité Capital Développement du Groupe et devient en janvier 2004, président du Directoire de NAXICAP Partners, jusqu'à sa retraite en 2010.

Attaché au devenir de Thermocompact, M Nicolas, a accepté en 2010, de rester, à titre individuel, administrateur de la société.

En outre Monsieur Amédée président du conseil de surveillance de Maïke Automotive.

- La société SOFIL (dont le représentant permanent est Madame Danielle MOLLARD) : Administrateur.

Nombre de titres détenus : 1 par prêt de la part de Thermo Technologies.

La société SOFIL n'exerce aucun autre mandat.

- Monsieur Michel MOGGIO : Administrateur indépendant, né le 7 mai 1957 à Nice.

Nombre de titres détenus : 28 actions

Michel Moggio, HEC Paris et DEA Paris Dauphine, est actuellement Directeur Général de la Fédération française du jouet. De 2006 à 2012, il a été Vice-président de la société MegaBrands (Jeux et Jouets) . De 1992 à 2006, il travaillait dans le groupe Hasbro (Jeux et Jouets), et occupait le poste de Directeur Général France. Il avait auparavant occupé des postes de responsabilité marketing dans le secteur alimentaire, successivement dans les groupes Danone, Pernod Ricard et Kellogg's.

Il n'y a pas d'administrateur représentant du personnel ; mais conformément à la législation, deux représentants du comité d'entreprise assistent aux réunions, soit un par collège.

L'assemblée générale statuera sur le renouvellement ou non des administrateurs en fin de mandat.

Par ailleurs, il sera proposé à l'assemblée de créer le statut de Censeur. En effet, il sera proposé à l'assemblée générale qu'un ou plusieurs Censeurs pourront être désignés par décision du Conseil d'administration, pour une durée identique à celle des membres du Conseil d'administration.

Les censeurs sont convoqués aux réunions du Conseil d'administration, dans les mêmes conditions que les membres du Conseil d'administration, et assistent aux dites réunions sans voix délibérative.

Dans le cadre des réunions susvisées, les censeurs recevront les mêmes informations que les membres du Conseil d'administration et ce dans les mêmes délais.

## **2) LES LIENS FAMILIAUX**

Monsieur et Madame Cornier sont apparentés.

Messieurs Bernard, Gilles Mollard et Madame Danielle Mollard sont apparentés.

Les familles Cornier et Mollard n'ont aucun lien entre elles.

La société SOFIL est détenue conjointement par les familles Cornier et Mollard.

## **3) ABSENCE DE CONDAMNATIONS POUR FRAUDE**

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration ;
- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration de la Société par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ;
- aucun Administrateur n'a été empêché, par un tribunal, d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

## **4) ABSENCE DE CONFLITS D'INTERETS POTENTIELS**

À la connaissance de la société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de Thermocompact, des membres des organes d'administration et de la Direction Générale et leurs intérêts privés.

Pour mémoire, la convention liant SOFIL et les sociétés du groupe est décrite au § 5) ci-dessous.

## **5) CONTRATS DE SERVICES**

Aucun membre du Conseil d'Administration n'est lié par un contrat de services avec Thermocompact ou l'une de ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

A noter qu'une convention réglementée existe depuis 2001 entre SOFIL, Thermocompact et ses filiales. Elle correspond à la refacturation des services de Direction Générale, financiers, ressources humaines et de communication assurés par Sofil pour le compte du Groupe. La facturation s'exerce au temps passé. Cette convention a été remplacée par une prestation exercée par Thermo Technologies dans les mêmes conditions.

**6) OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES ACTIONS (ART L. 621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER) AU COURS DE L'EXERCICE**

Les dirigeants en direct ou via la société SoFil ont apporté leurs actions à la société Thermo Technologies créée sur l'exercice. Cette opération ainsi que l'OPA qui s'en est suivi sont décrits dans la note d'information (visa AMF n° [13-013] en date du 22 janvier 2013) disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

**II – L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**1) PRESENTATION GENERALE**

Le fonctionnement du Conseil d'Administration a jusqu'à présent été déterminé par les dispositions légales et réglementaires ainsi que par les statuts. En application de la loi N° 2008-649 du 3 juillet 2008, le conseil a examiné les principes de Gouvernement d'Entreprise en vigueur en France et tels qu'ils résultent du Rapport Consolidé AFEP-MEDEF d'octobre 2003, complété par les recommandations d'octobre 2008.

Le Conseil d'Administration s'administre, en fonction de :

- Sa charte de l'administrateur,

Cette Charte a été établie afin que chaque administrateur ait clairement conscience de son rôle, de ses droits et de ses devoirs.

Les points principaux contenus dans cette Charte concernant : le respect et la défense de l'intérêt social, l'assiduité, le traitement des éventuels conflits d'intérêt, l'accès à l'information, la confidentialité, l'indépendance d'analyse. Elle précise en outre, les différentes règles en vigueur relatives aux conditions d'intervention en Bourse sur les titres de la Société et les obligations de déclarations et de publicité s'y rapportant.

- Son règlement intérieur du Conseil d'Administration qui précise les règles et modalités de fonctionnement du Conseil.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de ce dernier, et représente celui-ci dans ses rapports avec les tiers. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

La loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 prévoit que la proportion des administrateurs de chaque sexe ne peut être inférieure à 20 % à l'issue de l'assemblée générale de 2014 et à 40% à l'issue de l'assemblée générale de 2017.

Au 31 décembre 2012, cette proportion était de 37,5 % (3 administrateurs femmes et 5 administrateurs hommes).

**2) FREQUENCE DES REUNIONS – ACTIVITE 2012 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Il appartient au Président de réunir le Conseil soit à intervalles réguliers, soit aux moments qu'il juge opportuns.

Au cours de l'exercice écoulé, votre conseil d'administration s'est réuni six fois. Le taux d'assiduité des administrateurs a été de plus de 75%.

L'agenda des réunions du conseil a été le suivant :

Le 22 mars 2012 :

- *Activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2011,*
- *Examen et arrêté des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 Décembre 2011,*
- *Affectation du résultat,*
- *Conventions réglementées,*
- *Examen et arrêté des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2011,*
- *Approbation du rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise,*
- *Etablissement du rapport de gestion du conseil d'administration et du texte des résolutions proposées à l'assemblée générale,*
- *Préparation et convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle et fixation de son ordre du jour,*
- *Documents de gestion prévisionnelle,*
- *Questions diverses.*

Le 2 juillet 2012 :

- *Pouvoirs à donner.*

Le 4 Août 2012 :

- *Répartition des jetons de présence,*
- *Documents de gestion prévisionnelle,*
- *Présentation et examen des comptes semestriels consolidés résumés,*
- *Arrêté des comptes semestriels et du rapport semestriel,*
- *Questions diverses.*

Le 26 Novembre 2012 :

- *Point sur le projet d'apport d'actions de la société Thermocompact par divers membres du Conseil d'administration au profit d'une société à constituer (la « Newco »)*
- *Conséquences en matière de droit boursier : obligation de dépôt par la Newco d'un projet d'offre publique visant l'intégralité des titres de la société Thermocompact*
- *Convocation du Comité d'entreprise aux fins d'information – consultation sur le projet d'apport envisagé*
- *Projet de désignation d'un expert indépendant*
- *Questions diverses.*

Le 30 Novembre 2012 :

- *Fin du contrat de prestations de services avec la société SOFIL;*
- *Conclusion d'un nouveau contrat de prestations de services avec la société Thermo Technologies,*
- *Questions diverses.*

Le 19 Décembre 2012 :

- *Point sur le projet d'offre publique à initier par Thermo Technologies sur la Société (l'« Offre Publique »),*
- *Rapport du cabinet Crowe Horwath, expert indépendant nommé par la Société dans le cadre de l'Offre Publique,*

- Avis motivé du Conseil d'administration,
- Projet de note en réponse à déposer auprès de l'Autorité des marchés financiers,
- Projet du document « Autres Informations » relatif à la Société,
- Questions diverses,
- Pouvoirs.

### **3) CONVOCATION DES ADMINISTRATEURS**

Les administrateurs sont convoqués par lettre simple (et prévenus préalablement téléphoniquement).

Un ordre du jour est joint à la convocation et un dossier de travail est transmis par mail préalablement à la réunion. Il est en général complété par des documents de présentation en séance.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-238 du Code de commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil d'administration qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires (semestriels) et les comptes annuels (sociaux et consolidés).

Les représentants du comité d'entreprise ont été régulièrement convoqués à tous les conseils d'administration.

Des contacts permanents permettent aux Administrateurs de s'informer auprès du Président et/ou du Directeur Général des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil.

En tant que de besoin, des réunions peuvent être organisées pour analyser l'évolution de l'activité, de la conjoncture, de la stratégie ainsi que sur les questions importantes.

### **4) INFORMATION DES ADMINISTRATEURS**

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur sont communiqués préalablement à la réunion si besoin.

### **5) TENUE DES REUNIONS**

Les réunions du conseil d'administration se déroulent au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

### **6) PROCES-VERBAUX DES REUNIONS**

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont établis après chaque réunion et communiqués aux administrateurs dès qu'ils en font la demande.

### **7) FIXATION DE LA REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX**

La rémunération des dirigeants est fixée et révisée par le conseil d'administration, étant précisé que les dirigeants ne prennent pas part au vote des décisions portant sur la fixation de leur rémunération.

Depuis la décision du Conseil de 18 juillet 2007, le Président du Conseil d'Administration Monsieur Jean-Claude Cornier n'est pas rémunéré ; il dispose d'une voiture dans le cadre des missions qui lui sont confiées.

Monsieur Gilles Mollard, Directeur Général, a été rémunéré par la société SOFIL jusqu'à fin Novembre 2012, puis par Thermo Technologies. Ces sociétés facturent les prestations de direction aux sociétés du groupe dans le cadre de conventions réglementées. Au titre de l'exercice 2012 le montant facturé par SOFIL au titre de la direction générale est de 286 627 € sur l'ensemble des unités, Le montant facturé par Thermo technologies s'élevant à 26 600 €.

Ce montant n'est assorti d'aucune clause de rémunération variable, de retraite à prestations définies, ni d'indemnité de départ de quelque nature que ce soit. Les charges et frais de véhicule sont inclus dans le montant de la refacturation SOFIL.

Le contrat SOFIL a été remplacé par celui de Thermo Technologies. Le délai réciproque de dénonciation est fixé à 6 mois.

Compte tenu d'un historique de fort taux d'assiduité, les jetons de présence sont répartis uniformément entre les administrateurs, les membres des comités perçoivent une allocation annuelle supplémentaire de 1000 €.

Il n'existe ni pour les mandataires sociaux ni pour les salariés, d'avantages sur les actions de la société.

## **B – ETENDUE DES POUVOIRS DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTEUR GENERAL ; ROLE DES COMITES**

Suite à la dissociation des fonctions décidée par le Conseil du 18 juillet 2007, les rôles ont été ainsi répartis :

### **a) Pouvoirs du Directeur Général**

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social sous réserve de ceux que le code de commerce attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Il ne pourra consentir aucune caution, aval ou garantie en faveur de tiers sans l'autorisation expresse du conseil d'administration.

### **b) Pouvoirs et missions du Président du Conseil d'Administration**

Le Président aura pour mission de :

- représenter la société dans les instances patronales,
- représenter la société vis-à-vis des partenaires financiers,
- s'occuper des relations boursières avec les banques, l'AMF et les actionnaires,
- suivre les relations avec les filiales du Groupe,
- et toute mission autre que le conseil d'administration décidera de lui confier ponctuellement.

### **c) Rôle des comités**

- le **comité stratégique** composé de cinq membres a pour missions :
  - de réfléchir au positionnement concurrentiel du groupe et de proposer des axes de développement internes ou externes ;
  - d'analyser la cartographie des risques de l'entreprise
  - d'élaborer des scénarii à mettre en œuvre en cas de situation de crise.
  - Ce comité s'est réuni les 17 février 2012, 23 mars 2012, 4 mai 2012, 3 juillet 2012, 4 Août 2012, et 19 octobre 2012

- le **comité des rémunérations** composé de trois membres décide des rémunérations des principaux dirigeants (sociaux ou non) du groupe. Ce comité assure en outre les fonctions de comité de nomination. Ce comité s'est réuni le 23 mars 2012.

#### d) Comité d'audit

Comme prévu par l'ordonnance n°2008-1278 du 8 décembre 2008, et validé par le Conseil du 25 mars 2011, le conseil d'administration de Thermocompact exerce les fonctions de comité d'audit telles que définies par l'article L.823-19 et suivant du Code de Commerce.

### **C – PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE**

Le contrôle interne actuel a pour objectif de permettre à la société Thermocompact et au Groupe un développement harmonieux de croissance rentable.

Il est donc axé sur la prévention et la maîtrise des risques qui résultent des activités ou de toute autre nature et a comme objectif majeur d'obtenir la fiabilité des états comptables et financiers, de rendre une image fidèle de la situation de la société Thermocompact et de ses filiales.

Le présent rapport sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société s'appuie sur le guide de mise en œuvre du cadre de référence sur le contrôle interne publié par l'Autorité des Marchés Financiers le 9 janvier 2008, pour les valeurs moyennes et petites.

Le contrôle interne est un dispositif de la Société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements en vigueur,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale,
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières et comptables,

et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixé la Société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités. Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints.

#### Périmètre du contrôle interne

Le Comité de Groupe veille à l'application au sein des filiales consolidées de la mise en œuvre d'un système de contrôle interne. Les filiales étant certifiées ISO 9001, le contrôle interne est intégré au SMQE, (système de Management de la Qualité et de l'environnement) sur tous les aspects gestion de chaque filiale. Une procédure spécifique à l'élaboration de l'information financière groupe complète le dispositif.

Eu égard à son activité et sa taille, la filiale de distribution aux USA ne dispose pas d'un tel outil ; le contrôle est dans ce cas, essentiellement à caractère financier.

#### Les acteurs du contrôle interne

Le contrôle interne est l'affaire de tous, des organes de gouvernance à l'ensemble des collaborateurs de la Société.

- Le Conseil d'Administration  
La Direction Générale rend compte au Conseil des caractéristiques essentielles du dispositif de contrôle interne.

- La Direction Générale  
La Direction Générale définit, impulse et surveille le dispositif de contrôle. Dans ce cadre, elle se tient régulièrement informée des résultats, d'éventuels dysfonctionnements, et de difficultés d'application, et veille à l'engagement des actions correctives nécessaires.

- Le comité de Groupe  
Il est composé de cinq membres : la direction générale mandataire et salarié, la direction financière, la direction des ressources humaines et le responsable de la principale filiale. Le comité de Groupe se réunit à minima, une fois par trimestre pour :  
- examiner les résultats du Groupe, des filiales (activité et rentabilité),  
- prendre les décisions nécessaires à la poursuite du développement du Groupe,  
- et s'assurer de la cohérence des actions engagées.

- L'audit interne  
La taille du Groupe ne justifie pas un service d'audit interne ; la fonction est donc éclatée en terme de responsabilités sur la direction générale, la direction financière du Groupe et la direction qualité de chaque filiale. Cette direction qualité pilote les audits internes propres au système de management de la qualité.

- Le personnel de la société  
Chaque collaborateur a accès au portail qualité, ce qui lui permet de suivre en fonction des indicateurs qui le concerne, les objectifs dont il a la responsabilité. Le comité de direction procède à des revues périodiques du suivi de ces objectifs.

#### Composantes du dispositif de contrôle interne

La Direction Générale de chaque entité impulse le dispositif de contrôle interne via le SMQE. Celui-ci est l'outil de référence de l'ensemble du personnel, accessible en réseau par tous selon des accès prédéfinis.

Le SMQE répond aux 5 composantes ci-dessus, comme le résume la page d'accueil du « portail qualité » de chacune des sociétés du Groupe.

- **l'organisation et les responsabilités de chacun sont** disponibles sous les chapitres « organigramme » et « responsabilités » ;
- **les informations pertinentes**, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités figurent sous les différents titres ;
- **le système** visant à recenser et analyser les principaux risques liés à l'environnement ou à la sécurité du personnel et des actifs et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques figure sous le chapitre concerné. A noter néanmoins que le SMQE, en tant que tel n'adresse que les risques liés à la sécurité des personnes, de l'environnement et des biens. L'analyse des risques matières, devises, taux, concentration clients, est étudiée lors des plans stratégiques mais ne figure pas en tant que tel dans le SMQE ;
- **le suivi des objectifs** est visualisable sous le chapitre « tableau de bord » ;
- **le SMQE** est actualisé par le responsable qualité et revu au moins annuellement en comité de Direction.

En substance, il s'agit de processus mis en œuvre par la direction du Groupe destinés à donner une assurance raisonnable qu'un contrôle est exercé au sein des filiales, que les opérations sont, conformément aux objectifs, effectivement réalisées et optimisées, que les informations financières sont fiables et que les lois et règlements sont respectés.



Les procédures de contrôle interne actuellement en vigueur ont essentiellement pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'administration et qu'ils soient conformes aux règles internes du Groupe ainsi qu'aux objectifs budgétaires annuels,
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées au Conseil d'administration et aux actionnaires reflètent avec sincérité et exactitude l'activité et la situation du Groupe.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

A noter qu'il n'existe au sein du Groupe ni code de déontologie ni code d'éthique et de bonnes pratiques formalisés.

#### Identification et évaluation des risques

Une identification des risques a été établie au niveau du Groupe par le comité de Groupe, en prenant en considération l'expérience passée du Groupe en matière de risques.

L'analyse de ces risques a conduit à un certain nombre de mesures ou d'orientations stratégiques afin d'en minimiser les impacts.

Les principaux domaines de risques identifiés concernent :

- les orientations stratégiques de nos clients, ou des clients de nos clients (fabricants de machines électroérosion, constructeurs aéronautique...),
- l'évolution des prix et des cours des matières premières,
- les risques de change,
- les risques réglementaires sur des contraintes environnementales,
- les risques sur la sécurité des personnes dans nos usines,
- les risques sur la sécurité des biens.

#### **Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les processus comptables, au cœur du contrôle interne comptable et financier, représentent un ensemble homogène d'activités permettant de transformer des opérations économiques en informations comptables et financières grâce au passage par la « mécanique comptable » (langage et règles du jeu comptables). Ils incluent un système de production comptable, d'arrêté des comptes et des actions de communication.

Ces « processus comptables » s'analysent schématiquement en deux grands groupes :

- les processus de pilotage de l'organisation comptable et financière, décrit au § « planification, pilotage et processus de reporting » ;
- les processus concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée.

Au sein de ceux-ci on distingue :

o les processus amont (achats, ventes, trésorerie, etc....) qui permettent d'alimenter la base de données comptables et les processus de production de l'information comptable et financière ; ceux-ci sont encadrés par le SMQE décrit précédemment ;

o les processus d'arrêté comptable et de communication financière qui font l'objet d'une procédure spécifique dont les lignes principales sont reprises au § « procédures d'arrêtés des comptes ».

#### Planification, pilotage et processus de reporting

Les procédures d'élaboration budgétaire et de suivi mensuel se présentent de la façon suivante :

- à partir des orientations stratégiques définies, les filiales établissent un budget annuel et le présentent, pour validation, à la direction générale du Groupe ;
- mensuellement, les filiales transmettent à la direction Groupe et/ou à la direction financière les résultats du mois selon un format prédéfini : chiffres comptables et informations non comptables (volumes vendus, effectifs...), avec un comparatif par rapport au budget et/ou par rapport aux valeurs de l'année précédente ;
- lors de réunion périodique, le Comité de Groupe s'enquiert de la marche du Groupe, mesure les écarts par rapport au budget et détermine les actions correctives à mettre en œuvre.

#### Procédures d'arrêté des comptes

Le Groupe procède à une clôture mensuelle consolidée de certains indicateurs clés et à une clôture semestrielle de ses comptes consolidés complets.

La procédure d'arrêté des comptes consolidés est revue semestriellement et actualisée des nouvelles normes IFRS applicables, ou toutes modifications réglementaires.

La direction financière du Groupe organise et planifie l'ensemble des travaux comptables. Les états financiers du Groupe sont élaborés sur la base des informations communiquées par les comptables des différentes filiales.

Chaque filiale prépare ses états financiers en application des règles comptables de son pays. Avant chaque arrêté semestriel, une revue des comptes est effectuée entre le comptable de la filiale, le directeur général de la filiale et, pour les filiales dans les pays étrangers, l'auditeur externe. Cet examen approfondi des comptes permet d'identifier les retraitements nécessaires pour assurer l'homogénéité des informations consolidées.

L'ensemble des écritures dites « de consolidation », sont établies par le directeur financier du Groupe, qui élabore les indicateurs consolidés mensuels et les comptes consolidés publiés. Ceux-ci sont ensuite contrôlés par les commissaires aux comptes et approuvés par le Conseil d'Administration.

#### Activité de contrôle

La direction financière du Groupe, opère des contrôles fréquents et inopinés sur les comptes de filiales. Eu égard à la taille du Groupe, il n'y a pas d'autres intervenants internes s'assurant de la qualité de la remontée des flux d'informations des filiales, de l'identification et du recensement des retraitements. Cette vérification est incluse dans les travaux de contrôle des Commissaires aux Comptes.

#### Communication financière et comptable

La communication financière est une mission entièrement dévolue au Président et à la responsable communication, la direction financière n'assurant que le respect des obligations comptables et fiscales.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE THERMOCOMPACT**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Thermocompact et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du conseil d'administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

**Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

**Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Annecy et Annecy-le-Vieux, le 5 avril 2013

Les commissaires aux comptes

NICOLAS PEILLON

MAZARS : ALAIN CHAVANCE

**THERMOCOMPACT comptes sociaux annuels 2012 (Normes françaises)***Dans la présentation des comptes sociaux toutes les valeurs sont en euros (sauf mention le précisant)***THERMOCOMPACT:****ELEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE MERE**

<b>BILAN ACTIF</b>	<b>31/12/2012</b>			<b>31/12/2011</b>
	<i>Montant brut</i>	<i>Amortissements</i>	<i>Montant net</i>	<i>Montant net</i>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	2 126 406	491 175	1 635 232	121 920
Fonds commercial	73 176		73 176	73 176
Autres immobilisations incorporelles	1 935 150	1 935 150		
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	115 520		115 520	115 520
Constructions	7 739 517	4 408 555	3 330 962	3 057 539
Installations techniques, matériel, outillage	11 074 349	7 730 252	3 344 097	3 133 597
Autres immobilisations corporelles	674 688	631 410	43 278	37 954
Immobilisations en cours	1 234 414		1 234 414	647 816
Avances et acomptes				353 500
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations	5 103 283	893	5 102 390	5 103 283
Autres titres immobilisés				
Prêts	72 000		72 000	360 000
Autres immobilisations financières (dont actions propres : 72 068 €)	185 697		185 697	158 922
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>30 334 199</b>	<b>15 197 434</b>	<b>15 136 765</b>	<b>13 163 227</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements	2 508 848		2 508 848	2 424 521
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	978 260		978 260	1 032 194
Marchandises	33 304		33 304	62 075
Avances et acomptes versés sur commandes				108 098
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	4 683 251	226 416	4 456 835	4 836 976
Autres créances	4 487 645	23 941	4 463 704	5 164 220
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : 0)	13 910	12 380	1 530	10 638
Disponibilités	799 151		799 151	1 190 120
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	253 037		253 037	234 146
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>13 757 405</b>	<b>262 737</b>	<b>13 494 669</b>	<b>15 062 987</b>
Ecarts de conversion actif	107 357		107 357	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>44 198 961</b>	<b>15 460 171</b>	<b>28 738 790</b>	<b>28 226 214</b>



<b>BILAN PASSIF</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
Capital social ou individuel	5 142 852	5 142 852
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 212 047	4 212 047
Réserve légale	514 285	491 912
Autres réserves	3 071 878	2 492 601
Report à nouveau		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>2 121 976</b>	<b>1 833 869</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	1 150 981	1 300 928
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>16 214 019</b>	<b>15 474 210</b>
Provisions pour risques	157 104	49 076
Provisions pour charges	273 199	205 050
<b>PROVISIONS</b>	<b>430 303</b>	<b>254 126</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 663 013	5 645 055
Emprunts et dettes financières divers	667 514	572 052
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 358 966	3 856 075
Dettes fiscales et sociales	1 627 635	1 692 239
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	447 435	
Autres dettes	162 954	155 006
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	153 739	205 591
<b>DETTES</b>	<b>12 081 255</b>	<b>12 126 018</b>
Ecart de conversion passif	13 213	371 861
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>28 738 790</b>	<b>28 226 214</b>

Résultat de l'exercice en centimes **2 121 975,55**

Total bilan en centimes 28 738 790,13

<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>2012</b>			<b>2011</b>
	<i>France</i>	<i>Exportation</i>	<b>Total</b>	<b>Total</b>
Ventes de marchandises	10 721	333 904	344 624	695 371
Production vendue de biens	11 519 393	18 144 543	29 663 936	33 532 117
Production vendue de services	13 447	9 605	23 051	437 668
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>11 543 560</b>	<b>18 488 052</b>	<b>30 031 611</b>	<b>34 665 156</b>
Production stockée			(53 934)	230 002
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			3 000	
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts de charges			112 178	175 703
Autres produits			233 527	199 240
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>30 326 383</b>	<b>35 270 102</b>
Achats de marchandises			425 577	887 869
Variation de stock (marchandises)			28 771	106 821
Achats de matières premières et autres approvisionnements			15 420 229	18 318 744
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			(84 328)	104 729
Autres achats et charges externes			5 780 862	6 186 222
Impôts, taxes et versements assimilés			720 115	742 075
Salaires et traitements			3 884 774	3 821 763
Charges sociales			1 756 094	1 734 293
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 177 331	783 804
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			872	4 193
Dotations aux provisions			125 364	121 768
Autres charges			239 386	324 075
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>29 475 047</b>	<b>33 136 356</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>851 335</b>	<b>2 133 746</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participations			828 294	643 854
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			72	418
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			3 272	27 720
Différences positives de change			540 862	246 301
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>1 372 500</b>	<b>918 293</b>
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			120 630	
Intérêts et charges assimilées			194 494	207 813
Différences négatives de change			138 668	375 506
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>453 791</b>	<b>583 320</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>918 709</b>	<b>334 973</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>1 770 044</b>	<b>2 468 719</b>

	2012	2011
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	80 596	52 154
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	210 683	211 939
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>291 280</b>	<b>264 093</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	349	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	14 192	18 715
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	38 863	61 503
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>53 405</b>	<b>80 218</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>237 875</b>	<b>183 876</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	68 514	202 035
Impôts sur les bénéfices	(182 570)	616 690
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>2 121 976</b>	<b>1 833 869</b>

### Tableau des flux de trésorerie

	2012	2011
<b>Résultat net</b>	<b>2 121 976</b>	<b>1 833 869</b>
Dividendes reçus du groupe ( <i>traités ci-dessous en financement</i> )	- 760 000	-570 000
Dotations aux amortissements	1 177 331	783 804
Dotations aux provisions pour risques et charges et exceptionnelles	281 585	134 195
Reprise des provisions pour risques et charges et exceptionnelles	-245 354	-283 519
Plus et moins values de cession	-38 732	-34 054
Quote-part subvention d'investissement		
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>2 536 804</b>	<b>1 864 294</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>	<b>461 266</b>	<b>-2 382 649</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stocks et en cours</li> <li>• Créances clients</li> <li>• Autres créances</li> <li>• Dettes fournisseurs</li> <li>• Autres dettes (fiscales, sociales..)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-1 623</li> <li>298 286</li> <li>- 793 153</li> <li>1 067 298</li> <li>-109 542</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-26 737</li> <li>1 168 096</li> <li>- 566 404</li> <li>- 1 198 072</li> <li>-1 759 533</li> </ul>
<b>= FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE</b>	<b>2 998 070</b>	<b>- 518 355</b>
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles & incorporelles	- 3 441 367	- 3 264 088
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	40 338	39 091
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		-86 095
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>- 3 401 028</b>	<b>- 3 311 092</b>
Dividendes reçus du groupe	760 000	570 000
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	- 1 232 219	- 1 155 605
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	1 346 300	3 333 700
Remboursements d'emprunts	-1 759 676	-1 636 984
Variation des comptes courants avec les sociétés du groupe	1 466 251	793 640
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>580 655</b>	<b>1 904 751</b>
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>177 697</b>	<b>-1 924 696</b>
Trésorerie d'ouverture	129 442	2 054 138
Trésorerie de clôture	307 138	129 442
Variation de trésorerie	<b>177 697</b>	<b>-1 924 696</b>

#### Commentaires sur le tableau de flux :

Conformément aux préconisations du CNC, les variations du besoin de fonds de roulement sont présentées pour leur montant net des mouvements de dépréciations détaillés dans la note 10. Seuls figurent donc sous les lignes « Dotations et Reprises de provisions », les variations de provisions pour risques et charges ainsi que les mouvements concernant les amortissements dérogatoires ; (Tableau de provisions : note 11).

La marge brute d'autofinancement poursuit son amélioration + 36%, accompagné par un besoin en fond de roulement stable, Thermocompact dégage un flux de trésorerie lié à l'activité de 3 millions d'euros.

Les investissements partiellement financés par de nouveaux emprunts se sont élevés à 3,4 M d'euros.

Les dividendes versés par FSP-one à Thermocompact ont contribué pour 61,6% au paiement des dividendes attribués aux actionnaires de Thermocompact.

Compte tenu de tous ces éléments, le flux de trésorerie est resté stable aboutissant à un solde positif de 307 milliers d'euros.

## Annexes aux comptes sociaux

### Faits marquants

L'exercice 2012 a été consacré à la poursuite de la mise au point des nouveaux équipements acquis en 2011 2012 et à l'intensification du programme de recherche et développement « Saw Wires », futur relais de croissance du groupe.

### **1. Règles et méthodes comptables**

#### Présentation des comptes

Les comptes sociaux annuels sont présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France et tiennent compte :

- du règlement CRC 99-03 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général,
- des règlements ultérieurs applicables du CRC, ainsi que des avis et recommandations applicables du Conseil National de la Comptabilité.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### Evénements post clôture

Suite à l'OPAS lancé par Thermo Technologies, l'actionariat de Thermocompact est modifié, néanmoins le pourcentage d'actions acquis par cette nouvelle holding ne permet pas un retrait de la cote.

#### Notes sur les méthodes comptables appliquées

##### 1.1 ACTIF

###### 1.1.1 Les immobilisations incorporelles

- La ligne du bilan « Concessions, brevets et droits similaires » regroupe des licences d'exploitation et des logiciels informatiques (évalués à leur coût d'acquisition) amortis sur une durée généralement appliquée de 8 ans.
- Les fonds de commerce acquis ne sont pas amortis.

Rappel de la composition historique du montant du poste fonds de commerce

Thermocompact	21 344
Galvafil	50 308
Crusor	1 524
<b>Total</b>	<b>73 176</b>

Des dépréciations sont éventuellement constatées lorsque la valeur vénale ou la valeur d'usage de ces actifs (calculée en fonction du niveau et des perspectives d'activité et de rentabilité de ces actifs) devient inférieure à la valeur d'acquisition.

- Le poste « Autres immobilisations incorporelles » correspond à l'écart de réévaluation constaté dans le cadre de l'absorption de Thermocompact par la Financière Thermo et comptabilisé en immobilisation incorporelle conformément à la demande de l'AMF lors de l'introduction de la société au Second marché en 1998. Cet écart, qui s'élève à 1 935 150 € en valeur brute, a fait l'objet d'un amortissement sur 8 ans et est donc totalement amorti.
- La société n'a pas opté pour la comptabilisation des frais de développement à l'actif du bilan (PCG art 311-3), mais isole les coûts par projet et à ce titre comptabilise un crédit d'impôt recherche sur les projets éligibles. Le montant agrégé des dépenses de recherche et développement, comptabilisé en charges, est évalué, pour l'exercice, à 827 milliers d'euros.

###### 1.1.2 Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production (production immobilisée).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, selon les durées d'utilisations suivantes, en années :

Tréfileuse spécifique	15
Revêtement de surface	7 à 15
Diffuseur	10
Four	15 à 20
Aménagements de terrain	10
Bâtiments industriels	30
Bâtiments traditionnels	40
Aménagements, agencements intérieurs	10
Installations techniques	5 à 10
Matériel de manutention	de 5, 7 à 10
Matériel informatique	de 5 à 10
Matériel de bureau	10
Mobilier	10

La base amortissable est déterminée à partir de la valeur d'achat des biens sans tenir compte d'une valeur résiduelle. En effet, les équipements étant spécialement conçus ou adaptés à notre activité, il n'existe pas de valeur marchande de référence pour ces biens.

Seul le bâtiment a fait l'objet d'une approche par composant. En ce qui concerne les équipements industriels, aucun composant significatif n'a été identifié.

Lorsque la durée d'amortissement fiscale est différente (durée d'usage) de la durée d'amortissement en comptabilité (durée d'utilité), un amortissement dérogatoire est comptabilisé.

###### 1.1.3 Participations et créances rattachées

Les titres de participation sont inscrits en comptabilité à leur prix d'acquisition ou de souscription, y compris les frais d'acquisition.

De manière générale, des dépréciations sont constatées si la valeur d'utilité des titres de participation, calculée en fonction de l'actif net et des perspectives d'évolution et de rentabilité des sociétés concernées est inférieure à la valeur d'inscription des titres en comptabilité.

#### 1.1.4 Autres immobilisations financières

Les prêts, dépôts, autres créances et autres titres immobilisés sont évalués à leur valeur nominale, diminuée le cas échéant par une dépréciation.

#### 1.1.5 Stocks et en-cours

Les matières premières et les approvisionnements sont valorisés selon la méthode « FIFO ».

Les travaux en cours et les produits finis sont évalués au coût de production comprenant les consommations de matières premières et les charges directes et indirectes de production. Les frais hors production (frais de commercialisation, administratifs...) et les frais financiers sont exclus de cette valorisation.

Les stocks de déchets sont comptabilisés à leur valeur nette de réalisation à la date de clôture.

Les stocks sont dépréciés de manière à les évaluer au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation.

#### 1.1.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

A la clôture de chaque exercice, les risques de non recouvrement sont pris en compte, et une dépréciation est constituée le cas échéant pour ramener la valeur comptable à la valeur d'inventaire.

#### 1.1.7 Ecart de conversion actif

Les ventes sur les Etats-Unis et l'Asie sont libellées en dollars. Les prêts accordés à HWA sont établis en dollars.

L'écart de conversion actif provient de la conversion au dernier jour de l'exercice des créances libellées en devises au cours de clôture.

### 1.2 PASSIF

#### 1.2.1 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsqu'il existe une obligation résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources sans contrepartie.

Les actions réglementaires ou judiciaires ou les affaires litigieuses ou contentieuses probables ou en cours ont été examinées en liaison avec les conseils juridiques et/ou les avocats de la société.

#### 1.2.2 Engagements pris en matière de retraites et avantages assimilés

Le montant de l'indemnité de départ en retraite est calculé selon une méthode rétrospective (en fonction des droits acquis à la date de clôture) et actualisé au taux de 2.78 %, après prise en compte d'un taux de charges sociales à 46%.

Le calcul est également pondéré par plusieurs coefficients :

- la probabilité de maintien dans l'entreprise jusqu'au départ en retraite à 67 ans,
- la probabilité de survie jusqu'à l'âge de la retraite,
- l'évolution des salaires (3,5%).

Les hypothèses actuarielles sont revues tous les six mois. Tous les ans, elles prennent en compte les nouvelles obligations issues de la loi sur le financement de la sécurité sociale promulguée en décembre (sans incidence sur le calcul en 2012).

A noter qu'une partie de l'engagement est couverte par un contrat d'assurance contracté sur l'exercice 2006.

### 2 Détail des immobilisations

<b>IMMOBILISATIONS</b>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Acquisitions</i>	<i>Diminutions</i>	<i>Fin d'exercice</i>
Fonds de commerce et écart de réévaluation	2 008 325			2 008 325
Logiciels Brevets	450 475	1 675 931		2 126 406
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>2 458 800</b>	<b>1 675 931</b>		<b>4 134 732</b>
Terrains	115 520			115 520
Constructions sur sol propre	3 976 701			3 976 701
Aménagements des constructions	3 125 714	30 073	607 030	3 762 816
Matériel et outillage industriels	10 226 705	30 724	816 920	11 074 349
Matériel de transport	6 210			6 210
Matériel de bureau, informatique, mobilier	651 988	16 490		668 478
Immobilisations corporelles en cours	647 816	2 014 874	- 1 428 276	1 234 414
Avances et acomptes	353 500	-353 500		
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>19 104 155</b>	<b>1 738 661</b>	<b>- 4 327</b>	<b>20 838 488</b>
Participations et créances rattachées	5 463 283		- 288 000	5 175 283
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	158 922	824 996	-798 221	185 697
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>5 622 205</b>	<b>824 996</b>	<b>- 1 086 221</b>	<b>5 360 980</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>27 185 160</b>	<b>3 239 588</b>	<b>- 1 090 548</b>	<b>30 334 199</b>

#### Immobilisations corporelles

Les investissements matériels se répartissent principalement entre les fils EDM (72%), les investissements du Saw wires (22%).

### Immobilisations financières

L'évolution de ce poste est liée aux éléments suivants :

- La diminution relative aux échéances de remboursement du prêt consenti par Thermocompact à FSP-one.
- Les mouvements du contrat de liquidité.

### 3 Détail des amortissements

AMORTISSEMENTS	Début d'exercice	Dotations	Reprises	fin d'exercice
Fonds de commerce et écart de réévaluation	1 935 150			1 935 150
Logiciels	328 554	162 620		491 174
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>2 263 704</b>	<b>162 620</b>		<b>2 426 324</b>
Terrains				
Constructions sur sol propre	2 403 797	138 945		2 542 743
Agencements des constructions	1 641 078	224 734		1 865 812
Matériel et outillage industriels	7 093 108	639 865	2 721	7 730 252
Matériel de transport	6 210			6 210
Matériel de bureau, informatique et mobilier	614 034	11 166		625 200
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>11 758 228</b>	<b>1 014 711</b>	<b>2 721</b>	<b>12 770 217</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>14 021 932</b>	<b>1 177 331</b>	<b>2 721</b>	<b>15 196 541</b>

### 4 Crédit-bail

ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL	Matériel outillage	Autres immobilisations	Total
<b>VALEUR D'ORIGINE</b>	<b>5 247 171</b>	<b>89 935</b>	<b>5 337 106</b>
<b>AMORTISSEMENTS</b>			
Cumul exercices antérieurs	3 827 837	4 471	3 832 308
Exercice en cours	233 246	19 418	252 664
<b>TOTAL</b>	<b>4 061 083</b>	<b>23 889</b>	<b>4 084 972</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>1 186 088</b>	<b>66 046</b>	<b>1 252 134</b>
<b>REDEVANCES PAYEES</b>			
Cumul exercices antérieurs	4 454 252	5 934	4 460 186
Exercice en cours	371 513	25 688	397 201
<b>TOTAL</b>	<b>4 825 765</b>	<b>31 622</b>	<b>4 857 387</b>
<b>REDEVANCES A PAYER</b>			
A un an au plus	308 377	86 742	395 119
A plus d'un an et moins de 5 ans	789 382		789 382
<b>TOTAL</b>	<b>1 097 759</b>	<b>86 742</b>	<b>1 184 501</b>
<b>VALEUR RESIDUELLE</b>			
Montant pris en charge dans l'exercice	371 513	25 688	397 201

Sur l'exercice ont été souscrits un contrat concernant un équipement EDM, et une location de longue durée pour du matériel de radio détection. Par ailleurs un équipement de fabrication et un de contrôle ont été transférés à HWA et deux, totalement amortis, mis hors service.

### 5 Créances et dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations	72 000	72 000	
Prêts			
Autres immobilisations financières	185 697	185 697	
Clients douteux ou litigieux	238 718		238 718
Autres créances clients	4 444 533	4 444 533	
Personnel et comptes rattachés	20 728	20 728	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : IS	1 099 904	1 099 904	
Etat, autres collectivités : TVA	278 455	278 455	
Etat, autres collectivités : créances diverses	25 040	25 040	
Groupe et associés	2 900 274	400 274	2 500 000
Débiteurs divers	163 244	163 244	
Charges constatées d'avance	253 037	253 037	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9 681 629</b>	<b>6 942 911</b>	<b>2 738 718</b>

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	505 923	505 923		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	4 157 090	1 003 089	2 975 959	178 042
Emprunts et dettes financières divers	667 514	172 514	440 000	55 000
Fournisseurs et comptes rattachés	4 358 966	4 358 966		
Personnel et comptes rattachés	766 986	766 986		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	705 012	705 012		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	7 205	7 205		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	148 431	148 431		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	447 435	447 435		
Groupe et associés				
Autres dettes	162 954	162 954		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	153 739	153 739		
	<b>12 081 255</b>	<b>8 432 254</b>	<b>3 415 959</b>	<b>233 042</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 346 300			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 759 676			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				



## 6 Ecarts de conversion sur créances et dettes en devises étrangères

<b>ECARTS DE CONVERSION SUR CREANCES ET DETTES</b>	<i>Actif Perte latente</i>	<i>Ecarts compensés par couverture de change</i>	<i>Provision pour perte de change</i>	<i>Passif gain latent</i>
Créances	107 202		107 202	
Dettes financières				
Dettes d'exploitation	155		155	13 213
<b>TOTAL</b>	<b>107 357</b>		<b>107 357</b>	<b>13 213</b>

NB : La seule monnaie de transaction, hors euros, utilisée par Thermocompact est le dollar US.

## 7 Composition du capital social

Le capital social est sans évolution sur l'exercice. Il est composé de 1 544 855 actions.

Dans le cadre d'un contrat de liquidité, la société détenait 3 384 titres en auto détention au 31 décembre 2012, titres apportés à l'OPA sur 2013.

NB : Lors du passage à l'euro, le capital avait été porté à 4 000 000 d'euros, sans référence à une valeur nominale.

## 8 Variation des capitaux propres

Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		15 474 210
Distribution faite en 2012		1 232 219
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		14 241 991
<i>Variations en cours d'exercice</i>	<i>En moins</i>	<i>En plus</i>
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des amortissements dérogatoires	188 811	38 863
Résultat net 2012		2 121 976
Autres variations		
<b>sous total des mouvements</b>		<b>1 972 028</b>
Capitaux propres au 31 décembre 2012 avant répartition		16 214 019

## 9 Détail des dépréciations

	<i>Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Fin d'exercice</i>
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients	225 575	872	31	226 416
<b>Exploitation</b>	<b>225 575</b>	<b>872</b>	<b>31</b>	<b>226 416</b>
Dépréciation débiteur exceptionnel	30 441		6 500	23 941
Dépréciation valeurs mobilières	3 272	9 108		12 380
Dépréciation GIE		893		893
<b>Financier et exceptionnel</b>	<b>33 713</b>	<b>10 001</b>	<b>6 500</b>	<b>37 214</b>
<b>TOTAL des dépréciations</b>	<b>259 288</b>	<b>10 873</b>	<b>6 531</b>	<b>263 630</b>

## 10 Détail des provisions

<b>a) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<i>Situation et mouvements</i>				<i>Provisions fin d'exercice</i>
	<i>Provisions début d'exercice</i>	<i>Augmentations</i>	<i>Diminutions</i>		
		<i>Dotations de l'exercice</i>	<i>Montants utilisés</i>	<i>Montants non utilisés repris sur l'exercice</i>	
Provision pour litige clients	49 076	42 047	49 076		42 047
Provision litige prud'homal		7 700			7 700
Provision pour indemnité de départ retraite	205 050	75 617	7 468		273 199
<b>sous total exploitation</b>	<b>254 126</b>	<b>125 364</b>	<b>56 544</b>		<b>322 946</b>
Provision pour pertes de change		107 357			107 357
<b>sous total financier</b>		<b>107 357</b>			<b>107 357</b>
<b>TOTAL</b>	<b>254 126</b>	<b>232 721</b>	<b>56 544</b>		<b>430 303</b>

<b>b) PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Fin d'exercice</i>
Amortissements dérogatoires	1 300 928	38 863	188 811	1 150 981
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	<b>1 300 928</b>	<b>38 863</b>	<b>188 811</b>	<b>1 150 981</b>

## 11 Endettement

### a) Etat des garanties et sûretés

Les emprunts souscrits en 2009 sont garantis par une hypothèque sur le bâtiment. Le bâtiment garantit aussi l'emprunt souscrit par la filiale HWA.  
Les lignes de découvert et les emprunts souscrits en 2012 pour financer la rénovation du bâtiment sont garantis par un nantissement du fonds de commerce.

## b) Détail de l'endettement

## 1) Court terme

Les autorisations de mobilisation de créances accordées par les banques s'élevaient à 1,8 millions d'euros, laissant un solde utilisable de 1,1 million d'euros en fin d'exercice. En outre, Thermocompact dispose d'autorisations de découvert, non utilisées à la clôture, pour 3,1 millions.

## 2) Moyen terme

Nature du taux	Initialisé en	Valeur d'origine	Solde au 31/12/2012	Fin de l'emprunt	Garantie
<b>EMPRUNTS BANCAIRES</b>					
fixe	2009	1 550 000	104 733	2013	
variable	2009	1 100 000	72 924	2013	Hypothèque bâtiment Annecy
variable	2009	1 250 000	78 125	2013	
variable	2009	1 550 000	102 501	2013	
fixe	2009	90 000	37 103	2015	Nantissement matériel concerné
fixe	2010	330 000	205 719	2015	
fixe	2010	600 000	371 083	2016	Nantissement fonds de commerce
variable	2010	500 000	386 223	2018	
fixe	2 012	1 300 000	1 218 681	2017	Sans
<b>EMPRUNTS OSEO</b>					
fixe	2011	600 000	600 000	2018	retenue de garantie
fixe	2011	550 000	550 000	2018	retenue de garantie
fixe	2011	980 000	980 000	2018	Sans (PTZI)

## c) Information sur les clauses d'exigibilité

L'un des emprunts ci-dessus implique le respect des covenants financiers suivants :

	Covenant	Ratio au 31/12/12
Ratio de Gearing (Dettes financières nettes consolidées /Capitaux propres consolidés)	< 1	0,25
Ratio de leverage financier (Dettes financières consolidées/Excédent brut d'exploitation consolidé)	< 3	0,73

Au 31 décembre 2012, le groupe respecte donc ces obligations.

Les emprunts souscrits auprès de l'une des banques de Thermocompact dont le capital restant dû est de 242 K€ font l'objet d'une clause d'exigibilité qui pourrait s'appliquer en cas de perte de la moitié du capital social. Dans le cas de la mise en oeuvre de ces clauses, ces prêts ainsi que ceux accordés antérieurement ou postérieurement avec la même banque deviendraient immédiatement exigibles. L'ensemble des clauses de covenant bancaires n'a pas trouvé à s'appliquer au 31 décembre 2012.

## 12 Entreprises et parties liées

	Montants Bruts = Montants net	
	Entreprises liées (Filiales)	Parties liées Sofil Thermo- Technologies
<b>Postes du bilan</b>		
Participations	5 101 783	
Créances rattachées à des participations	72 000	
Autres titres immobilisés		
Créances clients et comptes rattachés	569 514	
Autres créances	2 900 274	
Emprunts et dettes financières divers	95 462	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		30 577
<b>Postes du compte de résultat</b>		
Ventes	3 315 374	
Achats		
Autres charges externes		368 033
Autres produits	231 379	
Charges financières		
Produits financiers	827 462	

Conformément au Règlement 2010-02 et 2010-03 du 2 septembre 2010 de l'Autorité des Normes Comptables, l'information complète sur les parties liées est présentée dans le rapport spécial des commissaires aux comptes qui figure dans le rapport financier annuel.

## 13 Détail des charges à payer, produits à recevoir, charges et produits constatés d'avance

Charges à payer	2012	2011
Provision congés payés et charges afférentes	472 265	422 968
Autres charges sociales et fiscales à payer	499 827	510 964
Participation des salariés (net de CSG)	63 033	185 872
Factures fournisseurs non parvenues	354 782	668 559
Intérêts courus		
Avoirs à établir	40 204	16 725
Divers (redevance pollution, cetim ...)	77 750	86 937
Jetons de présence	45 000	37 000
<b>Total</b>	<b>1 552 861</b>	<b>1 929 024</b>

Produits à recevoir	2012	2011
Etat : Subvention et dégrèvement à recevoir	5 100	5 100
Fournisseurs, emballages consignés	124 086	28 244
<b>Total</b>	<b>129 186</b>	<b>33 344</b>

Charges constatées d'avance	2 012	2 011
Assurances	184 676	174 564
Redevances de crédit-bail	45 440	43 488
Divers	22 921	16 093
<b>Total</b>	<b>253 037</b>	<b>234 146</b>

Produits constatés d'avance	2 012	2 011
Livraisons DDP non parvenues chez les clients	153 739	205 591

#### 14 Engagements hors bilan

Engagements donnés	Montants	Echéance
Effets escomptés non échus	Néant	
Couvertures de change		
Engagements de crédit-bail	1 255 313	2017

Droit individuel de formation : les heures acquises au 31 décembre 2012 s'élèvent à 9 791.50 heures.

#### 15 Ventilation du chiffre d'affaires

a) par zone géographique

	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total CA 2012	Rappel CA 2011	%
Ventes FRANCE	11 554 520		11 554 520	13 034 567	-11,35%
Ventes Union Européenne		12 766 386	12 766 386	14 656 253	-12,89%
Ventes Etats Unis		3 314 848	3 314 848	4 057 008	-18,29%
Ventes Asie		1 635 165	1 635 165	1 863 526	-12,25%
Ventes Reste du monde		760 691	760 691	1 053 802	-27,81%
<b>TOTAL</b>	<b>11 554 520</b>	<b>18 477 091</b>	<b>30 031 611</b>	<b>34 665 156</b>	<b>-13,37 %</b>

La part export reste stable à 62%

b) par activité

- Fil électroérosion : 19 427 milliers d'euros contre 22 040 en 2011 et 19 652 en 2010. Cette baisse de chiffre d'affaires correspond à une baisse de volume de 12% particulièrement sur le marché européen du fait de la conjoncture et sur les produits ancienne technologie à plus fort prix
- Revêtement de surface : 10 605 milliers d'euros contre 12 625 en 2011 et 10 712 milliers d'euros en 2010 du fait essentiellement des changements de mix produits avec une quantité d'or déposé moindre et de la baisse du marché automobile.

#### 16 Effectif moyen

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	20	2
Techniciens et employés	40	
Opérateurs	40	15
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>17</b>

#### 17 Rémunérations allouées aux dirigeants

Les rémunérations versées aux mandataires sociaux se sont élevées à :

- Aucun mandataire ne perçoit de rémunération directe de Thermocompact. Dans le cadre de la convention qui lit la société SOFIL à Thermocompact la prestation concernant Gilles Mollard s'est élevée à 162 280 milliers d'euros en 2012 (175 267 euros en 2011). La prestation Thermo Technologies applicable sur le mois de décembre s'est élevée à 13 300 euros.
- 45 000 euros, au titre des jetons de présence versés aux organes d'administration.

#### 18 Détail du résultat financier

Produits	2 012	2 011
Dividendes reçus de FSP-one	760 000	570 000
Intérêts intragroupe	67 462	71 827
Produits divers	904	2 445
Gains de change	540 862	246 301
Reprise de provision VMP	3 272	27 720
<b>Total produits</b>	<b>1 372 500</b>	<b>918 293</b>

Charges		
Intérêts bancaires moyen terme	- 127 637	- 140 090
Intérêts bancaires court terme	- 44 201	- 43 867
Intérêts divers	- 8 545	- 10 678
Frais divers	- 13 383	- 12 108
Pertes de change	- 138 668	- 375 506
Dotation provision perte de change et dépréciation valeurs mobilières	- 120 630	
Escomptes accordés	- 727	- 1 071
<b>Total Charges</b>	<b>- 453 791</b>	<b>- 583 320</b>

## 19 Détail du résultat exceptionnel

Les dotations et reprises de provisions concernent essentiellement les amortissements dérogatoires et des plus-values sur cession d'équipements à HWA.

## 20 Répartition de l'impôt

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	1 770 044	-210 550	1 559 494
Résultat exceptionnel à court terme	237 875	- 79 284	158 591
Participations des salariés aux fruits de l'expansion	- 68 514		- 68 514
Produit d'intégration fiscale		7 976	7 976
Crédit d'impôt recherche		464 428	464 428
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>	<b>1 939 405</b>	<b>182 570</b>	<b>2 121 975</b>

Thermocompact et sa filiale française FSP-one, sont intégrées fiscalement. L'intégration pénalise la société car la décote de la contribution sociale ne s'applique pas proportionnellement au nombre de sociétés intégrées mais permet d'annuler la quote part de frais et charge sur les dividendes perçus. Le solde est cette année favorable de 8 milliers d'euros.

La convention d'intégration fiscale, prévoit que FSP-one verse à Thermocompact à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés une somme égale à l'impôt qu'elle aurait dû payer si elle était imposée distinctement.

## 21 Situation fiscale différée et latente

SITUATION FISCALE DIFFEREE ET LATENTE	Montant
<b>IMPOT DU SUR :</b> Provisions réglementaires : Amortissements dérogatoires Subventions d'investissement	1 150 981
<b>TOTAL ACCROISSEMENTS</b>	<b>1 150 981</b>
<b>IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :</b> Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) : Congés payés Participation des salariés Autres	472 265 68 514 48 020
<b>TOTAL ALLEGEMENTS</b>	<b>588 799</b>
<b>SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE</b>	<b>562 182</b>

## 22 Etat des positions face aux risques

### Risque d'évolution des taux d'intérêts variables

	Total	< 6 mois	>6 mois < 1 an	>1 à <5 ans	> 5ans
<b>BILAN</b>					
Actifs financiers	Néant				
Passifs financiers					
<i>Montant bruts sur lesquels s'appliquent les taux variables d'intérêts</i>					
Emprunts moyen terme	639 773	287 356	34 402	318 015	
<b>HORS BILAN</b> : Néant					

### Risque d'évolution des taux de change

Monnaies	USD
<b>BILAN</b>	
Actifs	
Disponibilités	632 266
Créances clients	1 129 096
Prêt à HWA	3 700 000
Passifs financiers	
Emprunts	Néant
Fournisseurs	595 678
<b>HORS BILAN</b>	
Contrats à terme de ventes de devises	Néant
<b>POSITIONS CONDITIONNELLES</b> (Options sur devises, cautions en devises, engagements futurs,...)	Néant

### Risque d'évolution des cours de matières premières

Les tarifs appliqués à l'ensemble des clients de Thermocompact incluent systématiquement une clause de répercussion automatique du cours des métaux précieux ainsi que du cuivre et du laiton. Le risque correspond au délai entre la commande au fournisseur de matières premières et la commande du client, pour les métaux communs, la livraison au client pour les métaux précieux. En période d'activité stabilisée l'écart est d'environ un mois sur les livraisons Europe et de deux sur le grand export.

## 23 Liste des filiales et participations

Dénomination	Capital	Q.P. Détenue	Val. brute Titres	Prêts, avances	Chiffre d'affaires
Siège Social	Capitaux Propres	Dividendes	Val. nette Titres	Cautions	Résultat
<b>FILIALES</b>					
FSP one	4 000 000	95,00 %	2 915 000	147 447	27 147 599
Pont de Chérury 38	7 882 326	760 000	2 915 000		1 492 251
HWA	2 173 364	99,98 %	2 186 783	2 804 304	12 884 287
Vietnam	2 812 142		2 186 783		1 486 612

Thermocompact présente des comptes consolidés en tant que société mère d'un groupe composé des sociétés FSP-one, FSP-one Inc. et Hi-Tech Wires Asia (HWA).

**Rapport de gestion sur les comptes sociaux**  
(Exercice clos le 31 décembre 2012)

**A. INFORMATIONS ECONOMIQUES : L'ACTIVITE, LES RESULTATS ET LA SITUATION FINANCIERE DE THERMOCOMPACT**

PRINCIPAUX INDICATEURS

L'évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé peut être analysée au travers des principaux agrégats et des commentaires suivants.

<b>CHIFFRES CLES</b> <i>En milliers d'euros</i>	<b>Exercice 2012</b>		<b>Exercice 2011</b>	
Chiffre d'affaires net	30 032		34 665	
<i>dont export</i>		62 %		62 %
Matières et marchandises consommées	15 737	52,4%	19 188	55%
Autres charges externes	5 781	19%	6 186	18%
Charges de personnel	5 641	19%	5 556	16%
Excédent brut d'exploitation	2 155	7%	3 053	9%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>851</b>	<b>3%</b>	<b>2 134</b>	<b>6%</b>
Résultat financier	919		335	
Résultat exceptionnel	238		184	
<b>Résultat net</b>	<b>2 122</b>		<b>1 834</b>	
Marge brute d'autofinancement	2 536		2 434	
Investissements (y compris financé en Crédit-Bail)	3 441		4 235	
Effectif moyen inscrit	100		102	

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DU RESULTAT D'EXPLOITATION PAR SECTEUR

**ACTIVITE FILS**

L'année 2012 est marquée par une réduction du chiffre d'affaires sur les produits d'ancienne technologie plus chers, baisse liée à la conjoncture européenne et accentuée par l'affaiblissement du marché automobile.

**ACTIVITE REVETEMENT DE SURFACE**

Outre la baisse conjoncturelle du marché automobile ; compte tenue de la hausse continue depuis plusieurs années du prix de l'or, certains clients s'orientent soit vers du dépôt sélectif, soit vers des revêtements palladium ce qui explique la baisse du chiffre d'affaires.

**ANALYSE DU RESULTAT D'EXPLOITATION**

La baisse de chiffre d'affaires a engendré un recul du résultat d'exploitation en dépit d'une réaction sur les postes variables supérieure à la perte de volume, par exemple : baisse de 29 % des charges d'intérêts, de 19% de l'énergie, de 22% du transport. D'autre part les actions d'économie sur les autres postes de charges fixes ont permis de financer l'augmentation de la recherche sur le Saw wires en collaboration avec l'INES (+0.3M).

L'ensemble de ces mesures a permis d'avoir la somme des coûts de personnel et de charges externes inférieure à l'exercice précédent et donc de dégager un résultat d'exploitation de 851 milliers d'euros.

PROGRES REALISES OU DIFFICULTES RENCONTREES

Néant.

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS OU DANS LES METHODES D'EVALUATION RETENUES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur en France. Selon cette réglementation, les comptes consolidés, présentés par ailleurs, sont établis sur le référentiel IFRS, alors que les comptes sociaux se réfèrent aux normes comptables françaises.

ANALYSE DE L'ENDETTEMENT ET DU RESULTAT FINANCIER

• **L'endettement net**

La trésorerie s'est améliorée de 178 milliers d'euros sur l'exercice, le solde des liquidités net des crédits court s'élevant à 307 milliers d'euros à la clôture.

Un seul nouvel emprunt a été souscrit au cours de l'exercice afin de financer partiellement un achat de brevet.

L'endettement bancaire moyen terme s'est donc accru de 1 346 milliers d'euros, compte tenu de 1 760 milliers d'euros de remboursements des emprunts existants, le solde s'élève à la clôture à 2 577 milliers d'euros. L'encours auprès de l'Oseo s'élève à 2 130 milliers d'euros. L'encours court terme s'élève à 506 milliers d'euros et les liquidités à 801 milliers d'euros. L'endettement net est donc de 4 411 milliers d'euros contre 5 050 fin 2011.

- Les principaux postes du **résultat financier**, de + 919 milliers d'euros, sont les suivants :

▪ intérêts	:	-	194	milliers d'euros
▪ intérêts « groupe »	:	+	67	milliers d'euros
▪ effets de change	:	+	282	milliers d'euros
▪ dividendes reçus de FSP-one	:	+	760	milliers d'euros

RESULTAT NET

Le résultat exceptionnel enregistre les mouvements de dotation et reprise de provision pour amortissements dérogatoires et des plus value sur cession d'équipements à HWA.

Le montant d'impôt société, un produit de 183 milliers d'euros s'explique par l'effort important de recherche sur le projet Saw Wires à hauteur de 1 million d'euros, qui a généré un crédit d'impôt recherche de 464 milliers d'euros, et le résultat financier attribuable aux dividendes perçus de FSP-one (0,8M) et non imposé chez Thermocompact.

L'exercice clos le 31 décembre 2012 se solde donc par un bénéfice net comptable de 2 121 975,55 euros après enregistrement d'une participation pour les salariés de 68 milliers d'euros.

APPLICATION DE LA LME - INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS DE LA SOCIETE (Article L 441-6-1 du Code de Commerce) :

En application de l'article L 441-6-1 du code de commerce, précisé par le décret 2008-1492 du 30 décembre 2008 (article D441-4 du code de commerce), le tableau ci-dessous indique la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs.

	31 12 2012	Echéance 31 12 (régulée le 5 janvier)	dû en janvier 2013	dû en février 2013	dû en mars & avril 2013
<i>en milliers d'euros</i>					
Fournisseurs français	2 426	112	1 024	920	370
Fournisseurs Union Européenne	1 502		873	503	126
Fournisseurs Import	18		16	2	
Fournisseurs retenue de garantie	31				31
	3 977	112	1 913	1 425	527
Factures en litiges	21				
Factures non parvenues	361				
	4 359				

	31 12 2011		dû en janvier 2012	dû en février 2012	dû en mars 2012
Fournisseurs français et effets à payer	1 891		1 245	647	
Fournisseurs Union Européenne	1 233		595	468	170
Fournisseurs Import	9		9		
Fournisseurs retenue de garantie	27				27
	3 160		1 849	1 115	197
Factures en litiges	26				
Factures non parvenues	668				
	3 856				

La structure de paiement fournisseurs est inchangée, les valeurs sont uniquement impactées par le cadencement des livraisons. Le montant de 370 K€ sur avril 2013 correspond au solde de la facture de prestation de recherche du CEA / INES.

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Outre le travail récurrent d'amélioration de produits existants, l'année 2013 a été marquée par l'intensification des programmes de recherche sur le projet Saw wires « fil diamant » en propre et le projet en consortium sous l'égide de l'ADEME. L'accord de collaboration avec l'INES - CEA initialement prévu sur deux ans sera probablement prolongé au-delà de juin 2013, vu la synergie évidente entre les équipes INES et Thermocompact.

La société n'a pas opté pour la comptabilisation des frais de développement à l'actif du bilan.

Le montant des dépenses de recherche et développement est évalué pour l'exercice à 1394 milliers d'euros, incluant 560 milliers d'euros de prestations INES.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les conséquents programmes d'investissements de ces trois dernières années confèrent à la société un outil performant avec des conditions de travail fortement améliorées. Pour autant, les activités étant des activités de process, le besoin de remise à niveau des équipements est constant. Une enveloppe d'environ 2 millions d'euros est donc prévue sur les activités traditionnelles et 1 million sur le Saw wires en 2013. La conjoncture européenne de début 2013 n'est pas favorable mais l'orientation internationale de la société permet d'en limiter l'impact.

ANALYSE DES RISQUES

Dans le cadre de ses activités, le Groupe THERMOCOMPACT est confronté à un certain nombre de risques. Ils sont présentés dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés qui figure dans le rapport financier annuel.

ACTIVITE ET RESULTAT DES FILIALES DE LA SOCIETE ET DES SOCIETES CONTROLEES PAR ELLE**1/ ACTIVITE DES FILIALES**

La société THERMOCOMPACT détient au 31 décembre 2012 :

↳ 95 % du capital de la société **F.S.P-one**, société par actions simplifiée au capital de 4.000.000 €, dont le siège social est à PONT DE CHERUY (38230) - 31 Rue Giffard, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 422 505 347 RCS VIENNE.

L'exercice clos le 31 décembre 2012 s'est soldé par un bénéfice net de 1 492 251 euros pour un chiffre d'affaires de 27 147 599 euros.

Cette société est spécialisée dans la conception, la commercialisation et la fabrication de fils et torons de haute technologie.

↳ 99,97 % du capital de la société **Hi Tech Wires Asia (HWA)**, société vietnamienne au capital de 3.000.000 \$, dont le siège est à VSIP 1, 46 street, number 6, Thuan An District, BINH DUONG PROVINCE, VIETNAM

L'exercice clos le 31 décembre 2012 s'est soldé par un bénéfice net comptable de 1 486 612 €, pour un chiffre d'affaires de 12 884 612 €.

## 2/ ACTIVITE DES SOCIETES CONTROLEES

La société THERMOCOMPACT contrôle au 31 décembre 2012 indirectement 95 % du capital de la société F.S.P. - one Inc (elle-même détenue à 100 % par la société F.S.P. - one), société au capital de 900.000 \$, dont le siège social est à PLAINVILLE (Massachusetts) - 36 Taunton Street, aux Etats-Unis.  
L'exercice clos le 31 décembre 2012 s'est soldé par un bénéfice net comptable de 428 290 euros pour un chiffre d'affaires de 13 759 803 euros.  
Cette société commercialise les fils et torons fabriqués dans les sociétés du Groupe.

### RISQUE DE VARIATION DE COURS

La société, pour se prémunir contre les hausses du cuivre et du laiton, applique un tarif incluant une clause de répercussion automatique mensuelle de l'évolution des cours des métaux, le risque résiduel concerne les variations entre la prise de commande fournisseurs et la commande ou livraison aux clients. Les métaux précieux facturés dans le cadre de l'activité revêtement de surface, le sont au cours du jour de livraison.

Concernant le risque de change, la société est exposée vis-à-vis du dollar par le risque de conversion de la filiale américaine et par le risque d'exposition commerciale sur les ventes faites aux Etats-Unis et en Asie.

L'opportunité de couverture de change est étudiée mensuellement.

### B. INFORMATIONS JURIDIQUES : LES TITRES DE LA SOCIETE, LES MANDATAIRES SOCIAUX ET LES PARTICIPATIONS

#### a) LES TITRES

#### DETENTION DU CAPITAL SOCIAL (article L 233-13 du Code de Commerce) à fin 2012

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2012 :

- Thermo Technologies détient plus de la moitié du capital social et des droits de vote à l'assemblée générale,
- La société Alto-Invest détient plus du dixième du capital social et plus du vingtième des droits de vote à l'assemblée générale,
- La société Lazars détient plus du vingtième du capital social,

La répartition du capital et des droits de vote est la suivante au 31 décembre :

	Nombre de titres				Droits de votes			
	31-déc-12		31-déc-11		31-déc-12		31-déc-11	
Banque Populaire Développement			423 738				647 767	
Sofil			306 856				611 256	
Famille Mollard / Cornier	3 640		103 191		7 280		191 886	
Thermo Technologies	989 207				989 207			
Actionnaires historiques	992 847	64%	833 785	54%	996 487	64%	1 450 909	67%
Alto-Invest	191 612		192 460		191 612		192 460	
Inocap	0		97 875				97 875	
FCP Innovation	191 612	12%	290 335	19%	191 612	12%	290 335	13%
Public	360 396	23%	420 735	27%	361 504	23%	425 303	20%
<b>Total général</b>	<b>1 544 855</b>	<b>100%</b>	<b>1 544 855</b>	<b>100%</b>	<b>1 549 603</b>	<b>100%</b>	<b>2 166 547</b>	<b>100%</b>
Auto détention	3 384		2 806		3 384		2 806	
Corrigé de l'auto détention	1 541 471		1 542 049		1 546 219		2 163 741	

### DIVIDENDES VERSEES AU TITRE DES TROIS EXERCICES PRECEDENTS (Article 243 Bis du Code général des Impôts)

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, exigeant le rappel des distributions de dividendes effectuées au cours des trois derniers exercices, nous vous rappelons le montant des dividendes mis en distribution :

Exercices	Nombre d'actions	Distribution aux actionnaires	Dividende unitaire	Abattement par action
31/12/2011	1 544 855	1 235 884,00 €	0,80 €	0,32 €
31/12/2010	1 544 855	1 155 605,25 €	0,75 €	0,30 €
31/12/2009	1 544 855	/	/	/

### PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de répartir le bénéfice net de 2 121 975,55 € de la façon suivante :

- 2 008 311,50 € à titre de dividendes
- le solde, soit la somme de 113 664,05 € au poste « autres réserves »

Il revient, par conséquent, un dividende de 1,30 Euro par action, ouvrant droit au profit des actionnaires personnes physiques à l'abattement prévu à l'article 158-3-2 du CGI.  
Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 117 quater du Code Général des Impôts, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont assujetties à un prélèvement au taux de 21 % dans les conditions prévues audit article. Ce prélèvement s'imputera sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré.

Ces dividendes seront mis en paiement au plus tard le 30 septembre 2013.

### AVIS DE REGULARISATION DONNES ET ALIENATIONS D' ACTIONS EFFECTUEES EN VUE DE REGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISEES NON CONFORMES

Néant.

### ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL AU DERNIER JOUR DE L'EXERCICE

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, le présent rapport doit rendre compte de l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice et doit établir la proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L 225-180 dans le cadre du plan d'épargne entreprise prévu par les articles L 3332-1et suivants du Code du Travail et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise. Sont également prises en compte les actions détenues directement par les salariés durant les périodes d'incessibilité prévues aux articles L 225-194 et L 225-197, à l'article 11 de la Loi du 6 Août 1986 et à l'article L 3324-10 du Code du Travail.

La proportion du capital détenue par les salariés au 31 décembre 2012 au sein du capital de la société THERMOCOMPACT en vertu des dispositions précitées est inexistante.

ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100-3 du Code de Commerce, nous portons à votre connaissance les éléments suivants qui sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- Structure du capital : voir ci-dessus.
- Une détention des actions depuis plus de deux ans et au nominatif confère à son propriétaire un droit de vote double.
- Il n'existe entre les actionnaires aucun pacte, ni action de concert formalisés.
- Il n'est prévu aucune clause de dédommagement spécifique en cas de cessation des fonctions des mandataires sociaux et/ou des salariés.
- Il n'existe aucune règle spécifique de nomination des administrateurs de la Société n'existe, ni de procédure spécifique pour modifier les statuts de la Société en dehors des règles légales en vigueur.

OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS (Article L 225-211 du Code de Commerce)

L'assemblée générale du 1<sup>er</sup> juin 2012 a renouvelé l'autorisation pour la société de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions. Cette faculté n'est utilisée que pour contracter un contrat de liquidité. Dans le cadre de ce contrat la société a, à la clôture, 3384 actions pour une valeur comptable de 72 067,53 euros, apportés à l'OPA en janvier 2013 pour 76 816,80 €. Le contrat de liquidité sera annulé sur 2013.

ELEMENTS DE CALCUL ET RESULTAT DE L'AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION ET DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION OU D'EXERCICE DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL OU DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Néant.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Néant.

OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES AUX SALARIES ET AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Néant.

ACTIONS ACHETEEES OU VENDUES AU COURS DE L'EXERCICE DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION DES SALARIES

Néant.

PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE EN FRANCE OU LA PRISE DU CONTROLE DE TELLES SOCIETES

Néant.

PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES (article L 464-2 du Code de Commerce)

Néant.

SOCIETES CONTROLEES – PART DU CAPITAL DE LA SOCIETE QUE CELLES-CI DETIENNENT (auto contrôle)

Néant.

**b) LES MANDATAIRES SOCIAUX**MONTANT DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL (Article L 225-102-1 alinéa 2 du Code de Commerce)

La rémunération versée aux mandataires sociaux s'est élevée pour l'année 2012 aux montants suivants :

<b>Mandataire Social</b>	<b>Rémunération brute fixe</b>	<b>Rémunération variable ou exceptionnelle</b>	<b>Voiture de fonction</b>	<b>Jetons de présence En euros</b>
Jean-Claude Cornier				5 000
Gilles Mollard				5 000
Bernard Mollard				5 000
Chantal Cornier				4 000
NAXICAP PARTNERS				4 000
Michel Moggio				5 000
Amédée Nicolas				5 000
SOFIL				4 000

Les dirigeants ne perçoivent aucune autre rémunération dans les sociétés contrôlées par Thermocompact.

Monsieur Mollard n'est pas rémunéré par la société THERMOCOMPACT mais par la société SOFIL jusqu'en Novembre puis via Thermo Technologies qui refacturent dans le cadre d'une convention réglementée, les services rendus par M Mollard.

Il n'existe aucune option de souscription ou d'achat d'actions au profit des mandataires, dirigeants ou personnel.

Il n'existe pas de politique de distribution d'actions de performance.

OPERATIONS SUR TITRES REALISEES PAR LES DIRIGEANTS (Articles L 621-18-2 et 621-43-1 du Code monétaire et financier ; articles 223-22 et 223-26 du Règlement général de l'AMF)

Néant, hors les mouvements relatifs à la constitution de Thermo Technologies et l'OPA constitutive décrits dans la note d'information relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Thermo Technologies sur les actions Thermocompact (visa AMF n° [13-013] en date du 22 janvier 2013) disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).



MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE (Article R 225-102 du code de commerce)

Depuis le 30 septembre 2007, le conseil d'administration a opté pour le régime de dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général. Monsieur Jean-Claude Cornier est Président de la Société et Monsieur Gilles Mollard est Directeur Général pour la durée de leurs mandats d'administrateur.

LISTE DE L'ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Jean-Claude CORNIER

- Administrateur et Président du conseil d'administration de la société THERMOCOMPACT,
- Cogérant de la société SOFIL,
- Cogérant de la société A CALEXIKA.

Gilles MOLLARD

- Administrateur de la société THERMOCOMPACT,
- Directeur général de la société THERMOCOMPACT
- Cogérant de la société SOFIL,
- Président de la société SOFIMONT,
- Administrateur de la société S.E.C.M.H.,
- Administrateur de la société S.E.M.J.,
- Représentant permanent de la société SOFIMONT, elle-même présidente de la société COMPAGNIE DU VAL MONTJOIE,
- Administrateur de la société STBMA.

Bernard MOLLARD

- Administrateur de la société THERMOCOMPACT,
- Directeur Général de la société SOFIMONT,
- Président du conseil d'administration la société S.E.C.M.H.,
- Administrateur de la société S.T.B.M.A.,
- Administrateur de la BANQUE POPULAIRE DES ALPES,
- Président de la société SASU EXPANSINVEST et A2D INVEST
- Représentant permanent de la société S.E.C.M.H à la SOGERA SAS
- Représentant permanent de la société COMPAGNIE DU VAL MONTJOIE, elle-même administrateur de la société S.E.M.J.

NAXICAP PARTNERS

Dont la représentante permanente au sein du conseil d'administration de Thermocompact est Stéphanie NAUWELAERS

Naxicap Partners de par son activité n'est pas limitée dans le nombre de ses mandats, aucun n'étant lié aux activités de Thermocompact, il n'a pas été jugé nécessaire d'en fournir la liste.

Amédée NICOLAS

- Président du Conseil de surveillance de la société Maïke,
- Administrateur de Thermocompact.

Chantal CORNIER

- Administrateur de la société THERMOCOMPACT,
- Cogérant de la société A CALEXIKA.

Michel MOGGIO

- Administrateur de la société THERMOCOMPACT.

SITUATION DES MANDATS SOCIAUX

Après examen de la situation des membres du conseil d'administration, nous vous informons que les mandats de Messieurs Jean-Claude Cornier, Gilles Mollard, Chantal Cornier et Amédée Nicolas, administrateurs, arrivent à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle clôturant les comptes au 31 décembre 2012.

Madame Chantal CORNIER a fait part à la Société de son souhait de ne pas voir renouveler son mandat d'administrateur.

Aussi, il est proposé à l'assemblée générale :

- De renouveler le mandat de Messieurs Jean-Claude CORNIER, Gilles MOLLARD et Amédée NICOLAS pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016
- De ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Madame Chantal CORNIER.

MANDAT DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

La société, suite à l'OPA, n'étant pas sorti de cote, il conviendra de continuer à publier des comptes consolidés au niveau de Thermocompact, en sus de la consolidation au niveau de Thermo Technologies, ce qui nécessite la poursuite d'un co commissariat au niveau de Thermocompact.

Le mandat des co-commissaires aux comptes titulaire et suppléant, à savoir respectivement la société MAZARS et Monsieur Max DUMOULIN, arrive à expiration avec l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Il sera demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur une résolution relative au renouvellement de la société Mazars et à la nomination de Monsieur Emmanuel CHARNAVEL pour une période de six exercices venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Le mandat de Monsieur Nicolas PEILLON et de la société AUDIT ET CONSEIL DU LEMAN, respectivement co-commissaires aux comptes titulaire et suppléant, arrive à expiration avec l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Ainsi, il sera demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur une résolution relative à la nomination de la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT et de Monsieur Paul GUEGUEN, respectivement en qualité de co commissaires aux comptes titulaire et suppléant, pour une période de six exercices venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

### C. AUTRES INFORMATIONS NON FINANCIERES : SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

#### CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE (Article L 225-102-1 alinéa 4 du Code de Commerce)

Ces éléments sont largement détaillés dans le rapport « RSE » du groupe figurant dans ce rapport financier, seuls quelques chiffres clés pour la société sont repris ci-dessous.

	2012	2011
Effectif moyen de l'exercice	100	102
Effectif au 31 décembre 2012	101	102
Effectif à temps partiel	5	5
Nombre de recrutements en CDI	4	4
Nombre de recrutements en CDD	1	4
Nombre de départs (hors licenciements)	4	6
Nombre de licenciements	2	2
Nombre de jours d'absence	856	802
Masse salariale hors charges	3 630 742 €	3 574 758 €
Nombre d'accidents du travail	14	22
Dépenses formation	84 001 €	93 534 €
Nombre d'heures de formation	1092	1 742
Nombre de stages effectués	56	148
Nombre de personnes handicapées	4	4
Nombre d'intérimaires moyen	15	20
Utilisation d'un centre d'aide au travail (CAT)	oui	Oui
Existence d'un contrat d'intéressement	oui	Oui

#### ACTIVITE POLLUANTE OU A RISQUE (Article L 225-102-2 du Code de Commerce)

La société répond de l'appellation « site classé », et fait donc l'objet d'un contrôle rigoureux et continu de la part de la DREAL, qui s'ajoute aux mesures préventives décrites dans le paragraphe conséquences environnementales.  
Le site est assuré contre les risques pollution.

### D. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI

Il convient de préciser qu'entre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et la date à laquelle le présent rapport a été établi, aucun événement important ne s'est déroulé, outre l'OPA.

### E. AUTRES INFORMATIONS FINANCIERES

#### AMORTISSEMENTS EXCEDENTAIRES ET AUTRES AMORTISSEMENTS NON DEDUCTIBLES (Article 39-4 du Code Général des Impôts)

Le montant global des charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élève, pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, à 669,03 euros.  
Le montant de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses s'élève à 223 euros.

#### AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL RESERVEE AUX SALARIES

Les dispositions de l'article L 225-129-6 du Code de Commerce prévoient une réunion triennale de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en vue de leur proposer la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société jusqu'à ce qu'ils détiennent 3 % du montant du capital social.

Ne sont prises en compte pour le calcul de ce seuil que les actions détenues par les salariés dans le cadre d'une gestion collective (PEE, FCP,...), ce seuil n'étant pas atteint pour notre Société.

Lors de la prochaine assemblée générale, il sera proposé de déléguer la compétence au conseil d'administration, pour une période de 18 mois, de décider une augmentation de capital d'un montant égal à 3 % du capital qui serait réservée aux salariés adhérents audit plan d'épargne entreprise et serait réalisée conformément aux dispositions de l'article L. 3332-18 et suivants du Code du Travail. En conséquence, cette autorisation entraînerait la renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

#### TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de Commerce, un tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours des cinq derniers exercices, en euros.

Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)	31/12/2012 12	31/12/2011 12	31/12/2010 12	31/12/2009 12	31/12/2008 12
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	5 142 852	5 142 852	5 142 852	5 142 852	5 142 852
Nombre d'actions - ordinaires - à dividende prioritaire	1 544 855	1 544 855	1 544 855	1 544 855	1 544 855
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	30 031 611	34 665 156	30 363 862	19 670 821	31 179 244
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	3 215 821	3 268 513	3 355 902	58 625	2 077 239
Impôts sur les bénéficiaires	(182 570)	616 690	982 741	(254 462)	299 133
Participation des salariés	68 514	202 035	217 088		96 159
Dot. Amortissements et provisions	1 207 902	615 918	578 044	364 145	816 272
Résultat net	2 121 976	1 833 869	1 578 028	(51 058)	865 675
Résultat distribuable	2 008 312	1 235 884	1 158 641		231 728
Résultat distribué (hors auto détenition)	2 008 312	1 232 219	1 155 605		
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements, provisions	2,16	1,59	1,40	0,20	1,09
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	1,37	1,19	1,02	-0,03	0,56
Dividende attribué	1,30*	0,80	0,75		0,15
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés	100	101	98	95	108
Masse salariale	3 884 774	3 821 763	3 756 768	3 056 439	3 951 554
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	1 756 094	1 734 293	1 475 443	1 353 409	1 632 260

\* soumis à l'approbation de l'AG statuant sur les comptes 2012.

En conclusion de ce rapport, nous vous demandons de bien vouloir :

- approuver les comptes (sociaux et consolidés) de l'exercice clos le 31 décembre 2012,
- affecter le résultat de l'exercice comme indiqué ci-dessus,
- donner quitus aux administrateurs,
- approuver les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L 225-38 du Code de Commerce,
- vous prononcer sur les mandats de certains administrateurs
- vous prononcer sur le mandat des co commissaires aux comptes titulaires et suppléants,
- vous prononcer sur un projet d'augmentation de capital social réservée aux salariés.

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Thermocompact, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **II - Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société et des estimations significatives utilisées pour l'arrêté des comptes, nous avons revu, sur la base des éléments disponibles à ce jour, l'approche retenue et nous avons apprécié les évaluations qui en résultent. Ces travaux nous ont permis de vérifier le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus ainsi que des informations fournies dans la note de l'annexe et de nous assurer du caractère raisonnable des estimations utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion

Fait à Annecy et Annecy-le-Vieux, le 5 avril 2013

Les commissaires aux comptes

NICOLAS PEILLON

MAZARS : ALAIN CHAVANCE

## RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L. 255-40 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration

#### ▪ Convention de prestations de services avec la société Thermo Technologies

**Date du Conseil d'Administration :** 30 novembre 2012

**Administrateurs concernés :** Monsieur Jean-Claude Cornier, Monsieur Gilles Mollard, Monsieur Bernard Mollard, Monsieur Amédée Nicolas et la société Naxicap Partners représentée par Madame Stéphanie Nauwelaers

**Nature et objet :** A la suite de la restructuration du groupe, votre société ainsi que les sociétés FSP One, FSP One Inc. et Hi Tech Wires Asia ont conclu avec la société Thermo Technologies, en date du 18 décembre 2012, une convention de prestations de services au terme de laquelle la société Thermo Technologies s'engage à fournir son assistance et ses conseils dans les domaines suivants : direction et management ; services financiers et administratifs ; assistance comptable ; service du personnel ; assistance juridique et communication. Cette convention annule et remplace la convention conclue précédemment avec la société Sofil et ce, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012.

**Modalités :** Le contrat prend effet le 1<sup>er</sup> décembre 2012 et ce, pour une durée indéterminée. Les services rendus par la société Thermo Technologies sont rémunérés sur la base des coûts engagés par le prestataire (dépenses, frais notamment de véhicule, charges sociales, honoraires et rémunérations versées), majorés d'une marge de 15%, étant précisé que les frais de déplacement seront facturés en sus à chaque bénéficiaire. Le prix des services rendus est réparti entre chacun des bénéficiaires en fonction du temps passé par le prestataire.

Au titre de cette convention, il a été comptabilisé dans les charges de l'exercice de votre société une somme de 25.566 € H.T.

#### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

##### ▪ **Convention de prestations de services avec la société Sofil**

**Administrateurs concernés :** Messieurs Jean-Claude Cornier et Gilles Mollard

La société Sofil met à la disposition des sociétés du groupe (Thermocompact, FSP-one et Hi-Tech Wires Asia) ses ressources dans les domaines suivants : direction, communication externe et interne, administratif et financier.

Cette convention couvre, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et jusqu'au 30 novembre 2012, les prestations récurrentes et spécifiques réalisées par la société Sofil qui sont rémunérées sur la base des coûts supportés, augmentés d'une marge de 15%.

Au titre de cette convention, il a été comptabilisé dans les charges de l'exercice de votre société une somme de 342.467 € H.T.

##### ▪ **Hypothèque sur le bâtiment de votre société situé à Metz-Tessy**

**Administrateur concerné :** Monsieur Gilles Mollard

Le Conseil d'Administration du 18 décembre 2006 a autorisé votre société à consentir une hypothèque sur le bâtiment inscrit dans ses comptes et situé à Metz-Tessy, en garantie de prêts accordés à votre filiale vietnamienne Hi-Tech Wires Asia par le Crédit Agricole des Savoie et par la Banque Populaire des Alpes à hauteur d'une somme de 1.000.000 euros par banque et ce afin de financer en 2007 l'acquisition du terrain et la construction du bâtiment de votre filiale au Vietnam.

Au 31 décembre 2012, le solde de ces prêts dans les comptes de la filiale vietnamienne s'élève à 566.763 €.

Fait à Annecy et Annecy-le-Vieux, le 5 avril 2013

Les commissaires aux comptes

NICOLAS PEILLON

MAZARS : ALAIN CHAVANCE

#### **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION, RESERVEE AUX SALARIES ADHERENTS D'UN PLAN EPARGNE D'ENTREPRISE**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider une augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés de votre société adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, à concurrence d'un montant de 3% du capital social existant au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant l'émission, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de dix-huit mois la compétence pour décider une augmentation du capital et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225 113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation du capital qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation du capital serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'administration.

Fait à Annecy et Annecy le Vieux, le 5 avril 2013

Les commissaires aux Comptes :

NICOLAS PEILLON

MAZARS : ALAIN CHAVANCE

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 27 JUIN 2013**

**I – Au titre de l'assemblée générale ordinaire annuelle**

**PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX**

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012 tels qu'ils ont été présentés, faisant apparaître un bénéfice de 2.121.975,55 €, ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice écoulé.

L'assemblée générale prend acte, par ailleurs, de la présentation du rapport du Président du conseil d'administration tel que prévu par les dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce ainsi que du rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce.

**DEUXIEME RESOLUTION : APPROBATION DES CHARGES NON DEDUCTIBLES**

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale, sur le rapport du Conseil d'administration, statuant en application des dispositions de l'article 223 Quater du Code Général des Impôts, approuve le montant global s'élevant à 669,03 € des charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce Code, ainsi que le montant s'élevant à 223 € de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

**TROISIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT**

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale constatant que le bénéfice de l'exercice s'élève à la somme de 2 121 975,55 €, approuve l'affectation de cette somme telle qu'elle est présentée par le Conseil d'Administration de la manière suivante :

- 1,30 € par action au titre des dividendes, soit 2 008 311,50 €
- le solde, soit 113 664,05 € au poste « autres réserves ».

Le dividende de 1,30 Euro par action ouvre droit au profit des actionnaires personnes physiques à l'abattement prévu à l'article 158-3-2 du CGI.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 117 quater du Code Général des Impôts, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont assujetties à un prélèvement au taux de 21 % dans les conditions prévues audit article. Ce prélèvement s'imputera sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré

Ces dividendes seront mis en paiement le 30 septembre 2013.

L'assemblée générale constate par ailleurs que, conformément aux dispositions légales, les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

Exercices	Nombre d'actions	Distribution aux actionnaires	Dividende unitaire	Abattement par action
31/12/2011	1 544 855	1 235 884,00€	0,80 €	0,32 €
31/12/2010	1 544 855	1 155 605,25 €	0,75 €	0,30 €
31/12/2009	1 544 855	0 €	/	/

**QUATRIEME RESOLUTION : APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce, approuve les termes de ce rapport et approuve les conventions dont il est fait état dans ce rapport.

**CINQUIEME RESOLUTION : FIXATION DES JETONS DE PRESENCE**

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale fixe à la somme de Trente sept mille Euros (37.000 €) le montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice qui a clôturé le 31 décembre 2012.

**SIXIEME RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES**

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, l'assemblée générale approuve les comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2012 tels qu'ils ont été présentés et faisant apparaître un chiffre d'affaires de 72 386 milliers d'euros et un résultat net bénéficiaire de 4 072 milliers d'euros, ainsi que les opérations retracées dans ces comptes et rapports.

**SEPTIEME RESOLUTION : RENOUELEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE CORNIER**

Après avoir constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Claude CORNIER arrive à expiration avec l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2012, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de renouveler à compter de ce jour son mandat pour une durée statutaire de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Monsieur Jean-Claude Cornier a fait savoir, par avance, qu'il acceptait ce renouvellement, ayant déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par les dispositions du Code de Commerce pour l'exercice du mandat d'administrateur.

**HUITIEME RESOLUTION : RENOUELEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR GILLES MOLLARD**

Après avoir constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Gilles MOLLARD, arrive à expiration avec l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2012, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de renouveler à compter de ce jour son mandat pour une durée statutaire de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Monsieur Gilles Mollard a fait savoir, par avance, qu'il acceptait ce renouvellement, ayant déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par les dispositions du Code de Commerce pour l'exercice du mandat d'administrateur.

**NEUVIEME RESOLUTION : MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MADAME CHANTAL CORNIER**

Après avoir constaté que le mandat d'administrateur de Madame Chantal CORNIER arrive à expiration avec l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2012, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire l'assemblée générale prend acte de la fin de son mandat et décide de ne pas procéder à son renouvellement.

**DIXIEME RESOLUTION : MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR AMEDEE NICOLAS**

Après avoir constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Amédée NICOLAS arrive à expiration avec l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2012, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de renouveler à compter de ce jour son mandat pour une durée statutaire de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Monsieur Amédée NICOLAS a fait savoir, par avance, qu'il acceptait ce renouvellement, ayant déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par les dispositions du Code de Commerce pour l'exercice du mandat d'administrateur.

**ONZIEME RESOLUTION : MANDAT DE LA SOCIETE MAZARS EN QUALITE DE Co COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE**

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, l'assemblée générale, après avoir constaté que le mandat du co commissaire aux comptes titulaire savoir la société MAZARS, arrive à expiration avec l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2012, décide de renouveler , pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018, le mandat de la société MAZARS en qualité de commissaire aux comptes titulaire.

**DOUZIEME RESOLUTION : MANDAT DE MONSIEUR MAX DUMOULIN EN QUALITE DE Co COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT**

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, l'assemblée générale, après avoir constaté que le mandat du co commissaire aux comptes suppléant, savoir Monsieur Max DUMOULIN, arrive à expiration avec l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2012, décide de nommer Monsieur Emmanuel Charnavel en remplacement pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018.

Monsieur Charnavel, pressenti pour ces fonctions, a fait savoir par avance qu'il acceptait ce mandat.

En outre, en application de l'article L 823-1 alinéa 4 du Code de Commerce, Monsieur Charnavel a confirmé qu'au mieux de sa connaissance et sur la base des informations reçues, il n'avait pas vérifié, au cours des deux exercices précédents, d'opérations d'apport ou de fusion auxquelles a participé la société THERMOCOMPACT ou les sociétés que cette dernière contrôle au sein de l'article L 223-6 I et II du Code de Commerce.

**TREIZIEME RESOLUTION : MANDAT DE MONSIEUR NICOLAS PEILLON EN QUALITE DE Co COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE**

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, l'assemblée générale, après avoir constaté que le mandat du co commissaire aux comptes titulaire savoir Monsieur Nicolas PEILLON, arrive à expiration avec l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2012, décide de nommer la société PRICEWATERHOUSECOPPERS AUDIT en remplacement, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018.

La société PRICEWATERHOUSECOPPERS AUDIT, pressentie pour ces fonctions, a fait savoir par avance qu'elle acceptait ce mandat.

En outre, en application de l'article L 823-1 alinéa 4 du Code de Commerce, la société PRICEWATERHOUSECOPPERS AUDIT a confirmé qu'au mieux de sa connaissance et sur la base des informations reçues, elle n'avait pas vérifié, au cours des deux exercices précédents, d'opérations d'apport ou de fusion auxquelles a participé la société THERMOCOMPACT ou les sociétés que cette dernière contrôle au sein de l'article L 223-6 I et II du Code de Commerce.

**QUATORZIEME RESOLUTION : MANDAT DE LA SOCIETE AUDIT ET CONSEIL DU LEMAN EN QUALITE DE Co-COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT**

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, l'assemblée générale, après avoir constaté que le mandat du co commissaire aux comptes suppléant, savoir la société Audit et Conseil du Lemman, arrive à expiration avec l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2012, décide de nommer Monsieur Philippe GUEGUEN, domicilié à LYON CEDEX (69451), 20 rue Garibaldi, en remplacement, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018.

Monsieur Philippe GUEGUEN, pressenti pour ces fonctions, a fait savoir par avance qu'il acceptait ce mandat.

En outre, en application de l'article L 823-1 alinéa 4 du Code de Commerce, Monsieur Philippe GUEGUEN a confirmé qu'au mieux de sa connaissance et sur la base des informations reçues, il n'avait pas vérifié, au cours des deux exercices précédents, d'opérations d'apport ou de fusion auxquelles a participé la société THERMOCOMPACT ou les sociétés que cette dernière contrôle au sein de l'article L 223-6 I et II du Code de Commerce.

#### **QUINZIEME RESOLUTION : AUTORISATION RACHAT DE TITRES**

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, autorise le Conseil d'Administration à acheter, conserver ou transférer, en une ou plusieurs fois, des actions de la société, dans le cadre d'un programme de rachat soumis aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce, ainsi que du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive européenne N°2003/6/CE du 28 janvier 2003. Le rachat par la Société de ses propres actions aura pour finalité :

- soit d'assurer l'animation du marché par un prestataire de service d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une chartre de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- soit la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société,
- soit la conservation et la remise ultérieure d'actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- soit l'annulation d'actions dans la limite légale maximale.

Dans les limites permises par la réglementation en vigueur, les actions pourront être acquises, cédées, échangées ou transférées par tous moyens sur tous marchés, y compris sur les systèmes de négociations multilatéraux, ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs d'actions. Ces moyens incluant l'utilisation de tout contrat financier, dans des conditions autorisées par l'Autorité des marchés financiers.

Ces opérations pourront être effectuées à tout moment.

Le prix maximum d'achat ne pourra être supérieur à Vingt-deux euros 70 cents (22,70) euros.

En cas de modification de la valeur nominale des actions, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de groupement des titres, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Le nombre d'actions pouvant être achetées en vertu de cette autorisation ne pourra à aucun moment excéder 10 % du nombre total des actions composant le capital social étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, par l'intermédiaire de filiales, plus de 10 % de son capital social.

Nonobstant ce qui est dit ci-dessus, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou échange dans le cadre d'une opération de croissance externe ne peut excéder 5% de son capital social.

Afin de mettre en œuvre cette autorisation, l'assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de :

- procéder à la mise en œuvre effective du programme et à la réalisation effective des opérations, en arrêter les conditions et les modalités,
- passer tous ordres de bourse sur tous marchés ou procéder à toutes opérations hors marché,
- conclure tous accords, en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions,
- effectuer toutes déclarations et formalités auprès de l'Autorité des marchés financiers, et de tout autre organisme,
- remplir toutes autres formalités, et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Le Conseil d'Administration devra informer l'assemblée générale des opérations réalisées en application de la présente résolution.

L'assemblée décide que cette autorisation est consentie pour une durée de dix huit (18) mois à compter de la présente assemblée, et prive d'effet à compter de ce jour l'autorisation accordée par l'assemblée générale du 1 juin 2012 dans sa 7ème résolution.

#### *II – AU TITRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE*

#### **SEIZIEME RESOLUTION : MODIFICATION DE L'ARTICLE 15 DES STATUTS DE LA SOCIETE**

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, l'assemblée générale décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société dont la rédaction est désormais la suivante :

#### *« ARTICLE 15 – ACTIONS DES ADMINISTRATEURS*

*Chaque administrateur doit être propriétaire de Une (1) action au moins de la Société. »*

Le reste de l'article reste inchangé

#### **DIX-SEPTIEME RESOLUTION : CREATION DU STATUT DE CENSEUR ; AJOUT D'UN ARTICLE DANS LES STATUTS DE LA SOCIETE**

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, l'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de créer au sein de la Société le statut de Censeur ainsi que de rajouter à l'article 14 « Conseil d'administration » l'article suivant relatif au statut de Censeur :

*« b/ Censeur :*

*Un ou plusieurs censeurs pourront être désignés par décision du Conseil d'administration, pour une durée identique à celle des membres du Conseil d'administration.*

*Les censeurs sont convoqués aux réunions du Conseil d'administration, dans les mêmes conditions que les membres du Conseil d'administration, et assistent aux dites réunions, sans voix délibérative.*



*Dans le cadre des réunions susvisées, les censeurs recevront les mêmes informations que les membres du Conseil d'administration et ce dans les mêmes délais.*

*Les censeurs seront des personnes physiques ou morales. La personne morale nommée censeur sera tenue de désigner un représentant permanent. Les censeurs peuvent être révoqués, ad nutum, à tout moment, sans préavis et sans indemnité par décision du Conseil d'administration. »*

#### **DIX-HUITIEME : AUGMENTATION DE CAPITAL A DESTINATION DES SALARIES**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires et après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et - statuant en application des dispositions de l'article L. 225-129-2, L 225-129-6 et L 225-138-1 du Code de Commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du Travail,

Délègue au conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, sa compétence à l'effet de décider une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission d'actions ordinaires de la Société, à concurrence d'un montant de 3% du capital existant au jour de la tenue du conseil d'administration décidant l'émission.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration aux fins de déterminer l'époque de réalisation de cette augmentation de capital, ainsi que ses conditions et modalités de réalisation, notamment déterminer le prix d'émission des actions nouvelles conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du Travail, leur mode et les délais de libération, les délais de souscription, dans les conditions fixées par les dispositions des textes précités.

Le conseil d'administration jouira de tous les pouvoirs nécessaires pour décider et exécuter tous actes, prendre toutes mesures et accomplir toutes formalités nécessaires en vue de la réalisation de l'opération d'augmentation de capital ainsi autorisée, apporter aux statuts de la société toutes modifications nécessitées par la réalisation de cette augmentation de capital dans le cadre de l'autorisation qui vient de lui être conférée.

L'assemblée générale décide de fixer à 18 mois à compter du jour de la présente assemblée la durée de la délégation.

#### **DIX NEUVIEME RESOLUTION : DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION SUR AUGMENTATION DE CAPITAL**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, ayant pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, en application des dispositions des articles L 225-138-1 et L 225-138 du Code de commerce décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions à émettre en vertu de la résolution qui précède et d'en réserver la souscription aux salariés de la Société et/ou des sociétés liées à la Société au sens des dispositions de l'article L 225-180 du Code de commerce, adhérents à un plan d'épargne entreprise.

#### **VINGTIEME RESOLUTION :**

L'assemblée générale, confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

\*\*\*\*\*